

(Original)

Province de Québec  
Notre-Dame des Neiges Ouest.

## Avis Public.

Est par les présentes donné qu'une assemblée publique des habitants de la municipalité du village de Notre-Dame-des-Neiges Ouest qui ont droit de voter à l'élection des conseillers municipaux, se tiendra au lieu ordinaire des séances lundi le quatorze janvier ~~prochain~~<sup>prochain</sup> à dix heures de l'avant-midi, afin de procéder à l'élection de trois conseillers pour la dite municipalité en remplacement de M. M. Séraphin, Dequire, Camille Ligari, et Frs. Barier, Boudrias sortant de charge, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.  
Donné à Notre-Dame-des-Neiges Ouest ce 5 janvier 1901.

A. Dequire  
sec. - tris.

## Public Notice

Is hereby given that a public meeting of the inhabitants of the Municipality of Notre-Dame-des-Neiges West, qualified to vote for municipal Councillors, will be held in the usual place of the meetings of the Council on Monday the 14<sup>th</sup> day of January instant at ten o'clock in the forenoon for the purpose of there and then, electing three Councillors for the said Municipality, instead of Messrs. Séraphin, Dequire, Camille Ligari et Frs. Barier, Boudrias, according to the dispositions of the Municipal Code of the Province of Québec.  
Notre-Dame des Neiges West this 5<sup>th</sup> January. 1901.

A. Dequire  
sec. - tris.

Province de Québec  
Municipalité du village  
de N. Dame des Neiges

Je Soussigné Michel Huithubus comptable domicilié dans la ville de N. D. des Neiges étant dument assermenté deposer et dire, que j'ai publié l'avis public d'audit par en en affichant une copie française et anglaise dans chacun des endroits suivants savoir à la porte du magasin de S. B. Lavoie, dans la municipalité susdite et à la porte de la Chapelle catholique de l'abbaye des Neiges, et en le lisant à voix haute et intelligible à la porte de la susdite Chapelle à l'issue du service divin dimanche le sixième jour de janvier courant étant le dimanche suivant immédiatement le jour où cet avis a été affiché comme susdit.

Donné à Notre Dame des Neiges ce quinzième jour de janvier dix neuf cents un.

Michel Huithubus

Assermenté ce 25<sup>ème</sup> jour de janvier 1901 par devant moi le soussigné Chevalier pour cette ville de Notre Dame des Neiges.

J. A. Lavoie

Province de Québec

Municipalité du Village de N D des Neiges Ouest

Avis Public

Avis Public, est par le present donne par le soussigné, secrétaire trésorier que la liste des jurés sera soumise a la considération du Conseil Municipal, a la session générale tenue au lieu et a l'heure ordinaire, mercredi le six février prochain.

Tous les personnes qui ont droit à l'exemption de servir comme juré en vertu de la loi, s'assurant auprès du susdit secrétaire que leurs noms soient rayés de la liste donne a Notre Dame des Neiges Ouest a vingt sixième jour de Janvier, 1901

A. S. Dequin

Sec. Trés. par M. H.

Municipality of the Village of N D des Neiges West

Public Notice

Public Notice is hereby given by the undersigned secretary treasurer that the list of jurors will be submitted to the consideration of the municipal Council at its general session to be held, at the usual place and hour Wednesday the sixth of February next.

Any persons who has a right to be exempted of serving as juror according to law, do cause to ascertain from the secretary that their names shall be crossed from the list. Given at Notre Dame des Neiges West the twenty-sixth day of January, 1901

A. S. Dequin

Sec. Treas. par M. H.

Province de Québec }  
Municipalité du village }  
de N. D. des Neiges Ouest }

Je soussigné Michel Bourthouze comptable do-  
mécile dans la ville de N. D. des Neiges etant du-  
ment assermenté de pres et dis que j'ai publié l'avis  
public d'autre part, en en affichant une copie  
française + anglaise dans chacun des endroits  
suivants savoir, a la porte du magasin de  
J. F. Gauthier dans la susdite municipalité  
et a la porte de la chapelle catholique de  
la Côte des Neiges, et en le lisant a voix haute  
et intelligible a la porte de la susdite chapelle  
a l'issue du service divin, dimanche le  
vingtseptieme jour de Janvier courant etant  
le dimanche suivant immédiatement le  
jour ou cet avis a été affiché comme  
susdit

Donné a Notre Dame des Neiges ce vingtseptieme  
jour de Janvier, 1901

Michel Bourthouze

Assermenté ce ~~27~~ <sup>28</sup> jour de Janvier 1901  
a Notre Dame des Neiges par devant moi le  
soussigné echevin pour cette ville.

J. Aubergeon

Province de Québec  
 Notre-Dame-des-Neiges Ouest

Avis Public

est par le présent donné que la liste des électeurs parlemen-  
 taires de cette municipalité, qualifiés pour voter à l'élection  
 d'un membre à la législature de la Province de Québec  
 a été faite suivant la loi et est maintenant déposée dans  
 le bureau du secrétaire-trésorier pour inspection, et toutes  
 demandes ou plaintes à l'égard de cette liste doivent être  
 faites par écrit et produites au bureau du sousigné  
 dans les quinze jours immédiatement suivants la pu-  
 blication du présent avis public.

Notre-Dame-des-Neiges Ouest ce 9 mars 1901

A. S. Deguire  
 sec-trés.

Public notice  
 Is hereby given that the list of the Parliamentary electors  
 of this Municipality, qualified to vote at the election  
 of a member of Legislative Assembly of the Province of Que-  
 bec has been made in accordance with the law, and is  
 now deposited in the office of the secretary-treasurer  
 for inspection, and all persons interested  
 persons are warned to produce ~~and then~~ their requests  
 or objections regarding that list  
 in the office of the undersigned in the fifteen  
 days which immediately shall follow the  
 publication of this present notice.

Notre-Dame-des-Neiges West 9 March 1901.

A. S. Deguire  
 sec-trés.

# by writing  
 A.S.D.

Province de Québec  
Municipalité du village  
de N. Dame des Neiges (West)

Je Soussigné Michel Bouthubese comptable domicilié dans la ville de Notre Dame des Neiges, étant dûment assermenté deposer et deis que j'ai publié l'avis public d'auto part en en affectant une copie française et anglaise dans chacun des endroits suivants, savoir a la porte du magasin de J. F. Yavoie dans le village de la susdite municipalité et a la porte de la Chapelle paroissiale de même lieu et en le fixant a trois haute et intelligible a la porte de la susdite chapelle. a l'usage du service de voiri demandés ce dix-neuf jour de mars courant etant le dimanche suivant immédiatement le jour ou cet avis a été affiché comme susdit.

Donné a Notre Dame des Neiges ce dix-neuf jour de mars dix-neuf cent un

Michel Bouthubese

Assermenté ce 19<sup>eme</sup> jour de mars 1901  
par devant moi Echevrou pour la Ville de  
Notre Dame des Neiges

— A. A. Bouzeau —

Province de Québec

Notre-Dame-des-Neiges Ouest

original

Avis public  
 Est par le présent donné que mercredi le trois avril  
 prochain à 7 hrs. du soir le Conseil de cette mu-  
 nicipalité procédera à la révision de la liste élec-  
 torale  
 Donnée à Notre-Dame des Neiges Ouest ce 23 Mars 1901

A. S. Desjardins  
 Sec. trés.

Public notice  
 Is hereby given that on Wednesday the 3th day  
 of April next at seven o'clock in the afternoon  
 the Council of this Municipality will pro-  
 ceed to the revision of the electoral list  
 Notre-Dame des Neiges West March 23th 1901

A. S. Desjardins  
 Sec. trés.

Province de Québec  
Municipalité du village  
de N. D. des Neiges ouest

Je Soussigné Michel Barthélemy comptable domicilié  
dans la ville de Notre Dame des Neiges etant d'un  
assement dePOSE et de dis. que j'ai publié l'avis  
publié d'ailleurs par en en affichant une copie  
française et anglaise dans chacun des endroits  
suivants savoir a la porte du magasin de  
J. F. Lavoie dans la susdite municipalité et  
a la porte de la chapelle paroissiale de la  
Cote des Neiges et en le lisant a voix haute  
et intelligible a la porte de la susdite chapelle  
a l'issue du service divin demandé le vingt  
quatrième jour de mars etant le dimanche sui-  
vant immédiatement le jour ou cet avis a été  
affiché comme susdit  
Donné a Notre Dame des Neiges ce trentième jour  
d'avril 1901

Michel Barthélemy

Assement de ce 30<sup>ème</sup> jour d'avril a Notre  
Dame des Neiges par devant moi le soussigné  
Échevin pour cette ville

J. A. Soucy



Province de Quebec

Municipalite du village de N. D. des Neiges Ouest.

### Avis Public

Est par le present donne par le Soussigné  
Felix Henrichon Inspecteur de Trottoir a tous  
proprietaires, locataires ou occupants de terrains  
dans cette municipalite, d'avoir a enlever ou  
faire enlever la neige du trottoir dans  
tout sa largeur et jusqu'au bois vis a vis  
ou le long de leurs proprietes respectives  
d'ici a trois jours de cette date

Toutes personnes y mentionnees qui  
ne se conformeront pas a cet avis  
alors l'inspecteur fera faire l'ouvrage  
a leurs frais et depens.

Donne a Notre Dame des Neiges Ouest ce  
vingtquatrieme jour de mars 1901

Par ordre Felix Henrichon  
per M. H.

### Public Notice

Is hereby given by the undersigned Felix  
Henrichon Inspector of footpaths, to all pro-  
prietors, tenants or occupants of lots of ground  
in this municipality, to have to clear or  
caused to be cleared the snow from  
the footpath in all its width and to the  
wood opposite or along their respective  
properties, in three days from this date.  
All persons hereby mentioned who shall  
not conform themselves to this notice  
then the inspector will have the work  
done at their costs and expensy.

Given at Notre Dame des Neiges West  
this twenty fourth day of March 1901

Per order Felix Henrichon  
Inspector  
per M. H.

Province de Québec }  
 Municipalité des villages }  
 de Notre Dame des Neiges }  
 (West)

Je Soussigné Michel Hurthubise Comptable de-  
 mure dans la ville de N. Dame des Neiges et est du-  
 ment assermenté de par et dis que j'ai publié l'avis  
 public d'autre part en en affichant une copie  
 française & anglaise dans chacun des endroits  
 suivants savoir a la porte du magasin de  
 J. J. Lavoie dans la susdite municipalité &  
 a la porte de la chapelle paroissiale de la  
 Côte des Neiges et en le lisant a voix haute  
 intelligible a la porte de la Chapelle susdite  
 a l'issue du service divin dimanche le vingt  
 quatrième jour de mars, étant le dimanche  
 suivant immédiatement le jour ou cet  
 avis a été affiché comme susdit  
 Donne a Notre Dame des Neiges ce trentième jour  
 d'avril dix neuf cents un

Avis publié  
 Pour faire en vertu de  
 la loi du 24 mars 1901

Michel Hurthubise

Assermenté ce 30<sup>ème</sup> jour d'avril 1901 a  
 Notre Dame des Neiges par devant moi le sous  
 signé Echevin pour cette ville

E. Bourgeois

PROVINCE de QUEBEC.  
MUNICIPALITE du COMTE d'HOCHELAGA.

A V I S P U B L I C.

Est par les présentes donné aux personnes de la ville de Notre-Dame-des-Neiges, du village de Notre-Dame-des-Neiges Ouest et du village de Notre-Dame de Grâce Ouest, intéressées au cours d'eau ci-après mentionné que, ayant été nommé surintendant spécial le 13 juin 1900 par le conseil municipal du Comté d'Hochelaga, pour agir sur une requête signée et présentée au dit conseil par certains propriétaires intéressés au cours d'eau établi par un procès-verbal rendu par Frs. Masson et Frs. Félix Gougeon, comme inspecteurs de clôtures et fossés, et homologué le 6 novembre 1867 devant Frs. Desmarchais, J.P., et généralement connu et communément désigné sous le nom de "Cours d'eau du trait-carré des terres situées du côté sud-ouest de la ville de Notre-Dame-des-Neiges et du village de Notre-Dame-des-Neiges Ouest, demandant que de nouvelles dispositions soient faites pour régir le dit Cours d'eau qui est maintenant sous la direction du Conseil municipal du Comté d'Hochelaga, et pour le meilleur égoût des terres des signataires de la dite requête au moyen d'un nouveau procès-verbal, je visiterai le dit cours d'eau pour les fins mentionnées en la dite requête, mercredi, le <sup>20</sup> ~~septième~~ jour du mois de <sup>juillet courant</sup> ~~août~~ prochain, à deux heures de l'après-midi; toutes personnes intéressées sont informées que je donnerai là et alors, audience à tous ceux qui se présenteront devant moi pour être entendus touchant la dite requête. La dite assemblée aura lieu près du ponceau du chemin de fer du Pacifique Canadien, à l'endroit où la voie ferrée coupe le Cours d'eau sus-mentionné.

Donné à Notre-Dame-des-Neiges Ouest le 20 juillet, 1901.

*A. S. Deguire*

Surintendant Spécial.

31<sup>e</sup>  
A.S.D.  
sur. spci.

PROVINCE of QUEBEC.  
MUNICIPALITY of the COUNTY of HOCHELAGA.

PUBLIC NOTICE.

Is hereby given to all persons of the town of Notre-Dame-des-Neiges, of the village of Notre-Dame-des-Neiges West, and of the village of Notre-Dame-de-Grâces West, interested to the water-course hereafter mentioned, that having been appointed special superintendent on the thirteenth day of June 1900 by the municipal council of the County of Hochelaga, to act about a petition signed and presented by some owners interested to a water-course established by a procès-verbal drawn up by Frs. Masson and Frs. Félix Gougeon as inspectors of fences and ditches and homologated on the sixth of November 1867, before Frs. Desmarchais, J.P., generally known and commonly called under the name of "water-course of the trait-carré of the lands situated on the South-West side of the town of Notre-Dame-des-Neiges, and of the village of Notre-Dame-des-Neiges West, asking for new dispositions to regulate the said water-course which is now under the control of the Council of the County of Hochelaga, and in order that the properties of the signers of the said petition may be better drained, by the means of an other procès-verbal, I will visit the said water-course in accordance with the ends mentioned in the said petition, on wednesday the <sup>3<sup>rd</sup></sup> day of ~~August~~ <sup>July instant</sup> next at two o'clock in the afternoon.

All interested persons are informed that I will give there and then a hearing to all those who will present themselves before me in order to be heard about the said petition. The said meeting will take place near the culvert, just at the spot where the Canadian Pacific Railway crosses the above designed water-course.

Done at Notre-Dame-des-Neiges West this 28th of July, 1901.

*A. S. Dequise*

Special Superintendent.

Province de Québec  
 Municipalité des villages de N<sup>o</sup> D des Neiges Ouest.

Je soussigné Michel Barthubert comptable  
 domicilié dans la ville de N<sup>o</sup> D des Neiges étant  
 dûment assermenté dépose et dis que j'ai  
 publié l'avis public ci annexé en en affectant  
 une copie française & anglaise dans chacun des  
 endroits suivants savoir à la porte du bureau  
 du secrétaire du Conseil municipal du village  
 de Notre Dame de Grâce Ouest, et à la porte de  
 l'église paroissiale du même lieu, et à la porte de  
 côté sud est de la chapelle paroissiale de la  
 Côte des Neiges, et à la porte de l'école protestante du  
 même lieu, à la porte du côté nord ouest de  
 la susdite chapelle et à la porte du magasin de  
 J. J. Lavoie dans le village de Notre Dame des Neiges  
 Ouest, et en le lisant à voix haute & intelligible  
 en deux endroits différents, savoir à la porte  
 de l'église paroissiale du village de N<sup>o</sup> D des Neiges  
 Ouest, et à la porte de la chapelle cathédrale de St. Pol  
 des Neiges; à l'issue de chaque service divin, demandant  
 le vingt et un juillet courant, étant le dimanche sui-  
 vant immédiatement le jour où cet avis a été affiché comme  
 susdit. Donne à Notre Dame des Neiges ce vingt et un  
 jour de juillet 1901

Michel Barthubert  
 Assermenté le 25<sup>ème</sup> jour de juillet 1900 par devant  
 moi le soussigné ecclésiastique pour la ville de  
 Notre Dame des Neiges susdite.

J. Abougeon

Province de Québec  
Notre-Dame-des-Neiges Ouest.

*Original*

Avis public

Est par le présent donné par le soussigné A. S. Dequise secrétaire-trésorier du Conseil municipal du village de Notre-Dame-des-Neiges Ouest que les estimateurs de la municipalité sus-dite ont ce jourd'hui déposé au bureau du dit conseil, le rôle d'évaluation de cette municipalité; que mercredi le septième jour du mois d'août prochain à huit heures de l'après-midi au lieu ordinaire de ses assemblées, le dit conseil procédera à l'examen du dit rôle d'évaluation, et que toute personne intéressée pourra en prendre communication au bureau du secrétaire-trésorier soussigné.

# secrétaire-trésorier soussigné. deux mots rayés puis, un

Notre-Dame-des-Neiges Ouest le 27 juillet 1901.

renvoi em.

A. S. Dequise  
sec-trés.

Public Notice

Is hereby given by the undersigned A. S. Dequise secretary-treasurer of the Municipal Council of the Village of Notre-Dame-des-Neiges West, that the valuers of this Municipality have deposited in the office of the secretary-treasurer the valuation roll of the foresaid Municipality, that on Wednesday the 7th day of August next, at 8 o'clock in the afternoon in the usual place of its sessions, the said Council shall proceed to the examination of this valuation roll and that all interested persons can take communication of it at the office of the undersigned secretary-treasurer.

Notre-Dame-des-Neiges West 27 July 1901

A. S. Dequise  
Sec-treas.

Province de Québec  
Municipalité du village  
de Notre-Dame-des-Neiges Ouest

Je Soussigné Michel Barthubert comptable de  
médicé dans la paroisse de Notre-Dame-des-Neiges etant  
dument assermenté de puer et dis que j'ai publié  
l'avis public d'autopart en en affectant une copie  
française et anglaise dans chacun des endroits suivants  
savoir a la porte du magasin de J. J. Lavoie dans  
la susdite municipalité, et a la porte de la chapelle  
paroissiale de la Côte des Neiges, dans la ville de Notre  
Dame des Neiges et en le lisant a voix haut et intel  
ligible a la porte de la susdite chapelle a l'issue du service  
d'un dimanche ce vingt huitieme jour de juillet cou  
rant, etant le dimanche suivant immédiatement le  
jour ou cet avis a été affecté comme susdit  
Donné a Notre-Dame des Neiges ce vingt cinqieme jour  
de Septembre dix neuf cents un.

Michel Barthubert

Assermenté ce 28<sup>me</sup> jour de septembre 1911 a Notre  
Dame des Neiges par devant moi le Soussigné Edouard  
pour cette ville.

J. A. Lavoie

Province de Québec  
Notre-Dame-des-Neiges Ouest

Avis public est par les présentes donné que le rôle général de perception a été complété et est déposé au bureau du sousigné qui requiert toutes les personnes susdites d'en payer le montant à mon bureau dans les vingt jours qui suivront la publication de cet avis.

Notre-Dame-des-Neiges Ouest ce 30  
Octobre 1901

A. S. Béguin  
Sec. trés.

Public notice is by these presents given that the general collection roll has been completed and is deposited at the office of the undersigned who requires all persons subject to the payment of the taxes or sums therein mentioned, to pay the same at his office, within the twenty days next following the publication of such notice.

Notre-Dame-des-Neiges West this 30th  
day of October 1901

A. S. Béguin  
Sec. trés.



Province de Québec

Municipalité du village de  
N. Dame des Neiges Ouest

Je Soussigné Michel Hurthuber comptable domicilié dans la <sup>paroisse</sup> ville de Notre Dame des Neiges étant dûment assermenté depose et dis que j'ai publié l'avis public d'avis part en en affichant une copie française et anglaise dans chacun des endroits suivants savoir a la porte du magasin de J. F. Laroué dans la susdite municipalité et a la porte de la Chapelle paroissiale du même lieu <sup>(Notre Dame des Neiges)</sup> et en le lisant a voix haute et intelligible a la porte de la susdite chapelle a l'issue du service divin dimanche ce trois novembre courant, étant le lendemain suivant immédiatement le jour de la semaine ou cet avis a été affiché comme susdit.

Donné a Notre Dame des Neiges ce cinquième jour de novembre des neuf cent un

Michel Hurthuber

Assermenté ce 5<sup>ème</sup> jour de novembre 1901 a Notre Dame des Neiges par devant moi le soussigné Sébastien pour cette ville.

Sébastien

Province de Québec  
Municipalité du village de Notre-Dame-des-Neiges-Ouest  
Avis Public

Est par le présent donné que lundi le treizième jour  
du mois de janvier c'est-à-dire à dix heures de l'a-  
vant midi, au lieu ordinaire des sessions du Cou-  
seil, aura lieu une assemblée publique des  
électeurs municipaux de cette municipalité pour  
procéder là et alors à l'élection de deux  
Conseillers en remplacement de Messieurs Jean-  
Baptiste Gohier et David Pepin sortant de  
charge.

Donné à Notre-Dame-des-Neiges-Ouest ce quatri-  
ème jour du mois de janvier 1902.

A. S. Dequire  
Sec. tres.

Province of Québec  
Municipality of the village of Notre-Dame-des-Neiges West.

Public Notice

Is hereby given that a public meeting of the municipal  
electors of this municipality will be held on Monday  
the thirteenth day of January 1902 at ten  
o'clock in the fore-noon in the ordinary  
place of the sessions of the Council to proceed  
there and then to the nomination of two  
councillors in place of Messrs. Jean-Baptiste  
Gohier and David Pepin going out of office.  
Given at Notre-Dame-des-Neiges West, this  
fourth day of January 1902.

A. S. Dequire  
Sec. tres

Province de Québec }  
 Municipalité du village }  
 de N. Dame des Neiges Ouest }

Je Soussigné Michel Hurlbutier comptable do-  
 micile dans la ville de N. Dame des Neiges étant  
 dûment assermenté deposed et des que j'ai publié  
 l'avis publié d'autopant en en affectant une copie  
 française et anglaise dans chacun des endroits susnom-  
 savoir a la porte du magasin de J. J. Lavoie  
 dans la susdite municipalité et a la porte de la  
 Chapelle catholique et paroissiale de la N. Dame-  
 Neiges et en le lisant a voix haute et intelli-  
 gible a la porte de la susdite Chapelle a l'issue  
 du service divin, dimanche le cinquième  
 jour de janvier courant etant le dimanche  
 suivant immédiatement le jour ou cet avis  
 a été affiché comme susdit.

Donné a Notre Dame des Neiges a deux jours  
 jour d'avril des neufscent deves  
 Michel Hurlbutier

Assermenté ce 3<sup>ème</sup> jour d'avril 1902 a  
 Notre Dame des Neiges pas devant moi le Soussigné  
 Echevin pour cette ville

J. Labouge

Province de Québec

Municipalité du village de St. D. de Noy. Ouest

AVIS Public

Est par le présent donné par ordre du  
suscrit Inspecteur de Trottoirs que  
conformément à la teneur du règlement  
No 3 maintenant en force, tout proprié-  
taire, locataire ou occupant de terrain  
dans cette municipalité est notifié  
d'avoir à enlever ou faire enlever la neige  
du trottoir dans tout sa largeur et jus-  
qu'au bord, d'ici à quatre jours de  
cette date, faute de ce faire l'ins-  
pecteur, après cette date fera faire  
l'ouvrage, à vos frais et dépense.  
Donné à Notre Dame de Noy. Ouest ce  
seizeième jour de mars dix neuf cents  
deux

Par Ordre

Xavier Boudrias

Inspecteur de Trottoirs

Public Notice

Is hereby given by order of the un-  
der signed Inspector of Footpath that  
according to the terms of the By Law  
No. 3 now in force, every proprietor  
tenant and occupant of lots in this  
municipality is notified to clear or  
cause to be cleared the snow from the  
footpath in all its width and to the  
width in four days from this date, in  
default of so doing, the inspector af-  
ter the said date, will have the work  
done at your cost and expense.  
Done at Notre Dame de Noy. West this  
sixteenth day of March nineteen hun-  
dred and two

Per Order

Xavier Boudrias

Inspector of Footpath

Province de Québec  
Municipalité du village  
de N. D. des Neiges Ouest

Je Soussigné Michel Huethubert Comptable domicilié  
dans la ville de N. D. des Neiges etant dûment asser-  
menté depuis et dis que j'ai publié l'avis public  
d'autopsie en en ayant affiché une copie fran-  
cise et au plain dans Chacun des endroits sui-  
vants savoir a la porte du magasin de J.  
J. Larvié dans le susdit village et a la porte  
de la chapelle paroissiale de la Côte de Neiges  
et en le lisant a voix haute et intelligible  
a la porte de la susdite chapelle a l'issue de  
du service divin demandé le sixième  
jour de mars etant le demandé du  
jour ou cet avis a été affiché comme  
susdit

Donné a Notre Dame des Neiges ce deuxième  
jour d'avril dix-neuf cents deux

Michel Huethubert

Assemblé ce 3<sup>ème</sup> jour d'avril 1902  
a Notre Dame des Neiges par devant moi le  
Soussigné Echevin pour cette ville.

J. Aubrey

PROVINCE DE QUÉBEC )  
DISTRICT DE MONTRÉAL )

MUNICIPALITÉ du VILLAGE de NOTRE-  
DAMES des NEIGES, Ouest.

A V I S P U B L I C

Est par les présentes donné par le soussigné A. S. Deguire, secrétaire-trésorier, que la liste des électeurs, a été préparée suivant la loi et qu'un double en est déposé à mon bureau, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Donné à Notre-Dame-des-Neiges Ouest, ce  
17 ième jour de Mars, 1902

~~A. S. Deguire~~, *A. S. Deguire*  
Secrétaire-trésorier

P U B L I C N O T I C E

Is by these presents given, by the undersigned A. S. Deguire, secretary-treasurer, that the list of the electors has been made according to the law, and that a double of it is deposited in my office, to the disposition and for the information of all interested persons.

Given at Notre-Dame-des-Neiges West, this  
17th of March, 1902

~~A. S. Deguire~~, *A. S. Deguire*  
Secretary-treasurer

Province de Québec }  
 Municipalité du village }  
 de N. Dame des Neiges Ouest }

Je Soussigné Michel Barthubesi Comptable domicilié  
 dans la ville de N. Dame des Neiges, étant dûment  
 assermenté depose et dis que j'ai publié l'avis  
 public d'auhe part en en affichant une copie  
 française et anglaise dans chacun des endroits  
 suivants savoir a la porte du magasin  
 de J. F. Yavrie dans le village de N. Dame  
 des Neiges Ouest, et a la porte de la chapelle  
 paroissiale de la Côte des Neiges et en le lisant  
 a voix haute et intelligible a l'aport de la  
 susdite Chapelle dimanche le vingt-troisième  
 jour de mars a l'issue du service divin  
 etant le dimanche suivant immédiatement  
 ment le jour de la semaine ou cet avis  
 a été affiché comme susdit

Donné a Notre Dame des Neiges le deuxieme  
 jour d'avril dix-neuf cents deux

Michel Barthubesi

Assermenté ce 3<sup>ème</sup> jour d'avril 1902  
 par devant moi le soussigné a Notre  
 Dame des Neiges, Echevin pour cette ville

J. A. Boyer

PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTREAL

MUNICIPALITE DU VILLAGE DE NOTRE-DAME DES NEIGES-  
OUEST

Avis public est par les présentes donné par le  
Soussigné Secrétaire-Trésorier de la Municipalité du Village de Notre-Da-  
me des Neiges Ouest, que le rôle général de perception a été complété, et  
est déposé a mon bureau.

Toute personne sujette au paiement des taxes ou  
sommes y mentionnés sont par les présentes requises d'en payer le montant  
a mon bureau a mon domicile dans le dit Village de Notre-Dame des Neiges  
Ouest dans les vingt jours qui suivront la publication de cet avis.

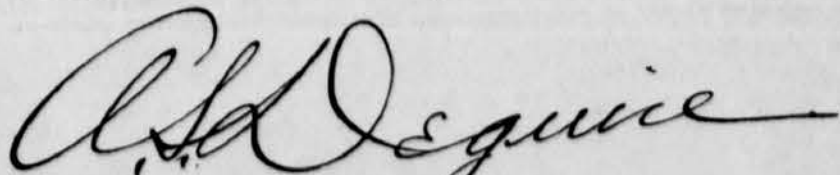
Donné a Notre-Dame des Neiges-OUEST, ce 25eme Octo-  
bre 1902.



Secrétaire-Trésorier

Public notice is hereby given by The Undersigned Secretary-Trea-  
surer of The Municipality of the Village Of Notre-Dame des Neiges-West,  
that general collection Roll has been completed and is deposited at my  
office, and I require all persons, subject to the payment of the taxes or  
sums therein mentioned, to pay the same to my office at my domicile in the  
foresaid Village of Notre-Dame des Neiges-WEST within the twenty days next  
following the publication of such notice.

Given at Notre-Dame des Neiges-West, this twenty fifth of October  
1902.



Secretary-Treasurer



Province de Québec  
Municipalité du village  
de N. Dame des Neiges Ouest

Je Soussigné Michel Barthubisi Comptable  
domicilié dans la ville de Notre Dame des Neiges  
étant dument assermenté de pose et de signer  
J'ai publié sans publié d'autre part en  
en affichant une copie française & anglaise  
dans chacun des endroits suivants savoir à  
la porte du magasin de J. F. Lavoie dans  
la municipalité susdite, et à la porte de la  
chapelle paroissiale de la C. de N. Dame des Neiges  
Et lisant à voix haute et intelligible à la  
porte de la susdite chapelle à l'issue du service  
divin dimanche le vingt sixième jour d'octobre  
courant etant le dimanche suivant immédiatement  
le jour ou cet avis a été affiché comme susdit.  
Donné à Notre Dame des Neiges ce onzième jour de  
Novembre dix neuf cents deux

Michel Barthubisi

Assermenté ce 15<sup>ème</sup> jour de Novembre 1902 à  
Notre Dame des Neiges par devant moi le soussigné  
Et cherui pour cette fille

J. A. Goups

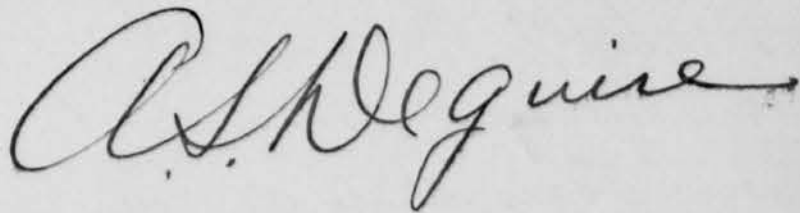
P9/A3,2

PROVINCE DE QUEBEC }  
DISTRICT DE MONTREAL } NOTRE-DAME des NEIGES-OUEST

A V I S P U B L I C .

est par les présentes donné que défense est faite aux enfants  
de glisser en traîneaux ou autrement dans la côte à partir du  
Chemin Ste Catherine, et ce, sous toutes peines et amende que  
de droit.

Notre-Dame des Neiges Ouest, ce 3 ième jour de Décembre  
1902



Sec-Tré-

Province de Québec }  
 Municipalité du village }  
 de Notre Dame des Neiges }

Je soussigné Michel Warthelien comptable  
 domicilié dans la ville de Notre Dame des Neiges  
 étais dûment assermenté depuis et dès que j'ai  
 publié l'avis public et autre part en eu affiché  
 une copie française & anglaise dans chacune des  
 endroits suivants savoir à la porte du magasin  
 de J. J. Lavoie dans la susdite municipalité et  
 à la porte de la chapelle paroissiale de la Côte  
 des Neiges dans la susdite ville, et en le lisant à  
 voix haute et intelligible à la porte de la susdite  
 chapelle à l'issue du service divin demandé le  
 quatorze décembre courant étant le dimanche  
 suivant immédiatement le jour de la semaine  
 ou cet avis a été affiché comme susdit.

Donné à Notre Dame des Neiges ce vingt neuvième  
 jour de décembre dix neuf cents deux

Michel Warthelien

Assermenté ce 29<sup>ième</sup> jour de décembre 1902  
 à Notre Dame des Neiges par devant moi le  
 soussigné E. Chénier pour cette ville

J. Soucy

P9/A3,2

PROVINCE OF QUEBEC )  
DISTRICT OF MONTREAL )     N O T R E - D A M E   d e s   N E E I G E S - W E S T .

P U B L I C   N O T I C E

is hereby given that defense is made to children, sliding  
in the hill beginning at St Catherine Road, and this under  
penalties of the laws .

Notre-Dame des Neiges-West, this 3rd Decembre 1902.



Sec-Trea-

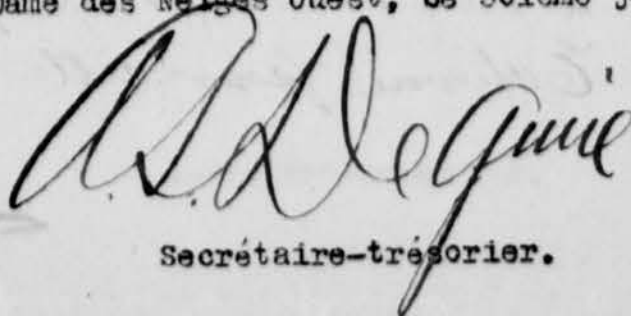
P9/A3,2

PROVINCE DE QUEBEC )  
DISTRICT DE MONTREAL }

MUNICIPALITE DU VILLAGE DE  
NOTRE-DAME des NEIGES OUEST.

Avis public est par les présentes donné qu'une assemblée publique des habitants de la Municipalité du Village de Notre-Dame des Neiges Ouest, qui ont droit de voter à l'élection des Conseillers municipaux, se tiendra au lieu ordinaire des séances chez Mr Paul Desmarchais, le onzième jour de Janvier 1904 prochain à dix heures de l'avant midi, afin de procéder là et alors à l'élection de trois conseillers municipaux, en remplacement de M.M. Séraphin Deguire, François Xavier Boudrias & Camille Légaré, Conseillers sortant de charges, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Quebec.

Daté à Notre-Dame des Neiges Ouest, ce 30ième jour de Décembre, 1903.

  
Secrétaire-trésorier.

Province de Québec }  
Municipalité du village }  
de N. D. des Neiges Ouest }

J. Lussigny Michel Barthubesi Comptable domicilié  
dans la ville de Notre Dame des Neiges etant dument  
assermenté depose et dit que j'ai publié l'avis public  
d'acte part en en affectant une copie française  
& un plan dans chacun des endroits suivants savoir  
à la porte du magasin de J. F. Lavoie dans la  
susdite municipalité et à la porte de la chapelle catho-  
lique et paroissiale de la Côte de Neiges dans la  
susdite ville et en le lisant à voix haute et in-  
telligible à la porte de la susdite chapelle à l'usage  
du service d'ici demandé le troisième jour de  
janvier courant etant le demandeur susdit  
immédiatement le jour de la semaine où  
cet avis a été affiché comme susdit  
Donné à Notre Dame des Neiges ce treizième jour  
de janvier des neiges quatre  
Michel Barthubesi

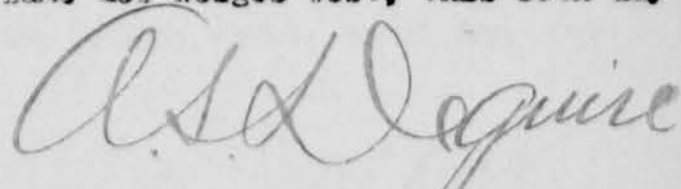
Assermenté ce 13<sup>ème</sup> jour de janvier 1904  
à Notre Dame des Neiges par devant moi le sousigné  
Échevin pour cette ville.

J. Lussigny

PROVINCE OF QUEBEC )  
DISTRICT OF MONTREAL ) MUNICIPALITY OF THE VILLAGE OF  
NOTRE-DAME DES NEIGES-WEST.

Public notice is hereby given, that a public meeting of the inhabitants of the Municipality of Notre-Dame des Neiges West, who has the right to vote for the election of the Municipal Councillors, will take place at the ordinary place of the sessions of the Council, in Mr. Paul Desmarchais' House, on the 11th of January next, (1904), at about ten o'clock in the forenoon, in order to proceed there and then to the election of three Councillors in the place of Messrs Seraphin Desguire, Francois Xavier Boudrias and Camille Légaré, Councillors going out of office, accordingly with the dispositions of the Municipal Code of the Province of Quebec,

Given at Notre-Dame des Neiges West, this 30th day of December, 1903.

  
Secretary-Treasurer.

Province de Québec

District de Montréal NOTRE DAME DES -NEIGES OUEST

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par le soussigné A.S. Deguire secrétaire-trésorier de la Municipalité du Village de Notre-Dame des Neiges Ouest, que lundi le neuvième jour du mois de janvier 1905, chez M. P. Desmarchais, à dix heures de l'avant midi, aura lieu une assemblée générale des électeurs municipaux de cette Municipalité, pour l'élection de deux conseillers, en remplacement de MM. J. Bte. Gohier et David Pépin conseillers sortant de charge

Notre Dame des Neiges Ouest, ce 30 Décembre 1904

*A.S. Deguire*  
Secrétaire-trésorier

PUBLIC NOTICE is by these present given, by the undersigned, A.S. Deguire secretary-treasurer of the Municipality of the Village of NOTRE-DAME DES NEIGES -OUEST, that on monday, the 9th of January 1905, in the house of Mr. p. Desmarchais, at about ten o'clock in the fore-noon will take place a general assembly of all the electors of the said Municipality, for the election of two members of the council, to take the place of Mrssrs J. Bte. Gohier and David Pépin concillors coming out from charge

NOTRE-DAME -DES-NEIGES-OUEST, this 30th December 1904

*A.S. Deguire*  
Secretary treasurer



Province de Québec }  
 Municipalité du village }  
 de N. Dame des Neiges Ouest }

Je soussigné Michel Hursthuber ouvrier public  
 domicilié dans la paroisse de la Côte des Neiges  
 étant dûment assermenté dépose et déclare que  
 j'ai publié l'avis public d'auto-façon en  
 en affichant une copie française française  
 dans chacun des endroits suivants savoir  
 à la porte du magasin de J. F. Laroc  
 dans le village susdit et à la porte de  
 la chapelle paroissiale de la Côte des Neiges  
 dans la ville de Notre Dame des Neiges et en  
 le lisant à voix haute et intelligible à  
 la porte de la susdite chapelle à l'issue  
 du service divin dimanche le premier  
 jour de janvier courant étant le dimanche  
 suivant un des jours de la semaine ou cet  
 avis a été affiché comme susdit  
 Donnée à Notre Dame des Neiges ce trentième  
 jour de janvier des années deux mille cinq

Michel Hursthuber

Assermenté ce 21<sup>ème</sup> jour de Janvier 1905  
 à Notre Dame des Neiges par devant moi le  
 soussigné E. Chevre pour cette ville -

Joseph P. Pinet:

Province de Québec  
Municipalité du Village  
de Notre Dame des Neiges Ouest

### Avis Public

Par ordre de L'Inspecteur de Trottoir  
Extrait du Règlement 1103 de  
la susdite municipalité

Pour enlever la neige du trottoir dans  
les quatre jours qui suivra la lecture  
de cet avis et de continuer à le tenir  
libre de neige jus qu'à la fin de la saison

1<sup>o</sup> Chaque propriétaire occupant ou réputé  
tel, est tenu de pelleter la moitié  
de la partie qui borne en front sa pro-  
priété, et l'autre partie (moitié) se fera  
par le propriétaire occupant ou réputé  
tel de ou des terrains vis à vis.

2<sup>o</sup> Lorsque qu'il les terrains en face n'ap-  
partiennent pas à la municipalité alors  
les propriétaires locataires ou réputés tel dont  
le trottoir borne en front leurs propriétés  
seront obligés de le pelleter en entier

Si à l'expiration des quatre jours les  
susdits intéressés ne se sont pas con-  
formés au susdit règlement, alors l'ins-  
pecteur fera faire l'ouvrage à leurs frais  
et dépens, suivant la teneur du susdit  
règlement

Donné à Notre Dame des Neiges Ouest  
ce douzième jour de mars des neuf  
cent Trois

Par ordre de  
Xavier Boudrias  
Inspecteur

Province de Québec  
 Municipalité du village  
 de Notre Dame des Neiges }  
 Québec

Je Soussigné Michel Huithubese ci-devant public  
 domicilié dans la paroisse de Notre Dame des Neiges  
 étant dument assermenté dépose et dès que fait  
 public l'avis public d'auto part en en affi-  
 chant une copie française & anglaise dans chacun  
 des endroits suivants savoir à la porte du magasin  
 de J. Savoie dans la susdite municipalité et à  
 la porte de la chapelle paroissiale de la Côte des Neiges  
 dans la ville de Notre Dame des Neiges, et en le lisant  
 à voix haute & intelligible à la porte de la susdite  
 chapelle à l'issue du service divin dimanche le  
 quinzième jour de <sup>coûrant</sup> mois ~~étant~~ le demandeur  
 suivant le jour de la semaine ou cet avis a  
 été affiché comme susdit

Donné à Notre Dame des Neiges ce septième  
 jour d'août dix neuf cent trois

Michel Huithubese

Assermenté ce <sup>septième</sup> jour d'août 1903  
 à Notre Dame des Neiges par devant moi le sou-  
 signé E. Chevalier pour cette ville

J. A. Rougeon

Province of Quebec }  
 Municipality of the village }  
 of Notre Dame de Repulse }

### Public Notice

By order of the Footpath Inspector  
 Extract from By-Law No. 3 of  
 the aforesaid municipality

To clear the snow from the footpath  
 in the four days which shall follow  
 the reading of this notice and to  
 continue to keep it clear of snow to  
 the end of the season.

1<sup>o</sup> Every proprietor, occupant or known  
~~to be such~~, is obliged to shovel the half  
 of the part which bound in front his  
 property and the other half shall  
 be made by the proprietor, occupant, or  
 known as such of the ground or grounds  
 opposite.

2<sup>o</sup> When the piece of ground in front does  
 not belong to the municipality. Then the  
 proprietor, occupant or known as such  
~~to whom~~ the footpath bound in front ~~the~~  
 their properties shall be obliged to shovel  
 same completely.

If at the end of the four days the above  
 interested, have not conformed <sup>to themselves</sup> to the  
 above by-law, then the Inspector will  
 have the work done ~~at their~~ <sup>at their</sup> costs and  
 expenses, according to the dispositions  
 of the above by-law.

Given at Notre Dame de Repulse this  
 twelfth day of March nineteen hundred  
 and three.

By order of  
 Xavier Roudier  
 Inspector

P9/A3,2

PROVINCE DE QUEBEC )  
DISTRICT DE MONTREAL ) NOTRE-DAME des NEIGES OUEST.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné Secrétaire-trésorier, de la Municipalité du Village de Notre-Dame des Neiges Ouest que la liste des Electeurs parlementaires de cette Municipalité a été préparée suivant la loi et qu'un double de cette liste est déposé au bureau du dit Secrétaire-trésorier à la disposition et pour l'information de toute parsonne intéressée.

Donné A Notre-Dame des Neiges Ouest, ce 14ième jour de Mars 1903

*A.S. Dequinie*  
Secrétaire Trésorier

Public Notice is by these presents given by the undersigned Secretary-treasurer of the Municipality of the Village of Notre-Dame des Neiges West that the parliamentary list of Electors of the aforesaid Municipality has been prepared according to the law and that a duplicate of the same is deposited at the said Secretary-treasurer's office at the disposition and for the information of all interested party.

Done at Notre-Dame des Neiges West, this 14th of March 1903

*A.S. Dequinie*  
Secretary Treasurer.

Province de Québec }  
 Municipalité du village }  
 de N. Dame des Neiges Ouest }

Je soussigné Michel Kursthuber cieur public  
 domicilié dans la paroisse de Notre Dame des Neiges  
 étant dument assermenté dépose et dis que j'ai  
 publié l'avis public d'autre part en en affi-  
 chant une copie française & anglaise dans chacun  
 des endroits suivants savoir a la porte du ma-  
 gasin de J. F. Savoie dans la susdite municipalité  
 et a la porte de la chapelle paroissiale de la N. D.  
 des Neiges dans la ville de Notre Dame des Neiges  
 et en le lisant a voix haute et intelligible a  
 la porte de la susdite chapelle, a l'issue du service  
 divin dimanche le quinze jour de mars  
 courant, etant le dimanche suivant immé-  
 diatement le jour ou cet avis a été affiché  
 comme susdit.

Donné a Notre Dame des Neiges ce septième jour  
 d'août dix neuf cents trois

Michel Kursthuber

Assermenté ce septième jour d'août 1903  
 a Notre Dame des Neiges par devant moi le sous-  
 signé Echevin pour cette ville.

J. Aubergin

PROVINCE DE QUEBEC )  
DISTRICT DE MONTREAL ) NOTRE-DAME des NEIGES OUEST.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné Secrétaire-trésorier, de la Municipalité du Village de Notre-Dame des Neiges Ouest que la liste des Electeurs parlementaires de cette Municipalité a été préparée suivant la loi et qu'un double de cette liste est déposé au bureau du dit Secrétaire-trésorier à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Donné A Notre-Dame des Neiges Ouest, ce 14ième jour de Mars 1903

Secrétaire Trésorier

Public Notice is by these presents given by the undersigned Secretary-treasurer of the Municipality of the Village of Notre-Dame des Neiges West that the parliamentary list of Electors of the aforesaid Municipality has been prepared according to the law and that a duplicate of the same is deposited at the said Secretary-treasurer's office at the disposition and for the information of all interested party.

Done at Notre-Dame des Neiges West, this 14th of March 1903

(Signed) A.S. Deguire,

Secretary Treasurer.

( True Copy )

Province de Québec

Municipalité du Village de Notre Dame des Neiges Ouest

AVIS public est par les présentes donné par le soussigné A.S. Deguire secrétaire-trésorier, que les estimateurs ont le 23e jour de juillet courant, déposé au bureau du soussigné le rôle d'évaluation de cette Municipalité, et que le conseil municipal procédera à l'examen du dit rôle, mercredi le 3 août prochain à 8 hrs. de l'après midi

Notre Dame des Neiges Ouest, 28 Août 1904

*A.S. Deguire*  
Secrétaire trésorier

Public Notice is by those present given by the undersigned A.S. Deguire seacretary-treasurer, that the Valuators have, on the 23th. of July instant, deposited the valuation roll in the offic of the under-signed and that the Municipal council will proceed to the examination and the amendment of the same on wednesday the 3th day of August next at 8 o'clock in t e after-noon.

Notre Dame des Neiges Ouest ce 28 Août 1904.

*A.S. Deguire*  
SEcretaire trésorier

*Le soussigné Michel Buchstaben créancier public donne  
cette dans la ville de Notre Dame des Neiges etant devant assemblée  
depose et des que j'ai publié l'avis public en haut en en  
appendant une copie française d'anglais dans chacun de endroits  
suivant savoir a la porte du magasin de J. J. Laros des  
la susdite municipalité, et a la porte de la chapelle  
paroissiale de la P. Ste. Trise dans la ville de Notre Dame  
des Neiges et en le lisant avec toute et intelligible a la  
porte de la susdite chapelle a l'usage du service  
dimanche le treizieme jour de juillet dernier  
etant le dimanche suivant immédiatement le jour  
de la semaine ou cet avis a été affiché dans la  
a Notre Dame des Neiges ce dimanche par Claude  
notre créancier public Michel Buchstaben  
Assemblée ce 30<sup>ème</sup> jour de ~~juillet~~ 1904*



P9/A3,2

Notre Dame de Neige pardonnez moi le passage  
à cheval pour cette ville

J. A. Bouillon

*[Faint signature]*

*[Faint signature]*

*[Faint, mostly illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]*

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTREAL

MUNICIPALITE DU VILLAGE DE NOTRE-DAME  
DES NEIGES OUEST.

avis public est par les présentes donné par le  
soussigné A.S. Deguire secrétaire trésorier de la sus-  
dite municipalité, que la liste des électeurs a été  
préparée suivant la loi et qu'un double en est déposée au  
bureau du soussigné en la dite Municipalité, à la dispo-  
sition et pour l'information de toute personne intéres-  
sée.

DONNE à Notre Dame des Neiges Ouest, ce 12ème  
jour de Septembre, 1903.

*A.S. Deguire*  
Secrétaire Trésorier.

Public notice is by these present given by the  
undersigned A.S. Deguire secretary treasurer of the afore-  
said Municipalité, that the list of the electors has been  
prepared, according to the law and that a duplicata is  
deposited in the office of the undersigned within the  
said municipality to the disposition and for the infor-  
mation of all person interested,

GIVEN at Notre Dame des Neiges Ouest that 12th  
day of September, 1903.

*A.S. Deguire*  
Secretary Treasurer.

Province de Québec }  
 Municipalité du village }  
 de Notre Dame des Neiges }  
 de Québec

Je Soussigné Michel Bousthubeu Comptable domo-  
 -cile dans la ville de Notre Dame des Neiges étant  
 dument assermenté disou et dis que j'ai publie  
 l'avis public d'autre part - en en affichant une  
 copie francaine sans laur dans chacun des  
 endroits suivants, savoir a l'aport du magasin  
 de J. J. Larive dans la susdite municipalité  
 et a la porte de la chapelle catholique de la  
 Cote de Neiges dans la ville de Notre Dame des Neiges  
 et en le lisant a voix haute et intelly et a la  
 porte de la susdite Chapelle a l'issue du service  
 deun demande le treizieme jour de septembre  
 Croisant etant le demanda susant immediatement  
 le jour ou cet avis a été affiché comme susdit.  
 Donne a Notre Dame des Neiges ce seize me jour de  
 septembre dix neuf cents trois.

Michel Bousthubeu

Assermenté ce jour de septembre 1903  
 a Notre Dame des Neiges pardevant moi le soussigné  
 Echevin pour cette ville.

J. A. Soupeur

*[Faint signature]*

(PROVINCE DE QUEBEC)  
(DISTRICT DE MONTREAL)

MUNICIPALITE DU VILLAGE DE NOTRE-DAME  
DES NEIGES OUEST.

Avis public est par les présentes donné par le soussi-  
gné A.S.Deguire, secrétaire-trésorier, que le rôle général de  
perception a été complété et qu'il est actuellement déposé à  
mon bureau, et je requiers toutes les personnes au paiement des  
taxes ou sommes y mentionnées, d'en payer le montant à mon bu-  
reau dans les vingt jours qui suivront la publication de cet  
avis.

Donné à Notre-Dame des Neiges Ouest le septième  
jour de Novembre 1903.

*A.S. Deguire*

-----  
S E C R E T A I R E - T R E S O R I E R.

Public Notice is by ~~those~~ present given by the undersigned  
A.S.Deguire, secretary-treasurer, that the general collection  
roll has been completed, and is actually deposited at my office  
and I require all persons subject to the payment of the taxes  
or sums therein mentioned to pay the same at my office within  
the twenty days next following the publication of such notice.

Given at Notre-Dame-des-Neiges West this  
7th. of November 1903.

*A.S. Deguire*

-----  
S E C R E T A R Y - T R E A S U R E R.  
-----

Province de Quebec }  
 Municipalite du village }  
 de Notre Dame des Neiges Ouest }

Je Soussigne Michel Hurthubise Comptable domicilié dans la ville de Notre Dame des Neiges et antérieurement assermenté deposer et deis que j'ai publié l'avis public d'autre part en en affectant une copie française et anglaise dans chacune des endroits suivants, savoir a la porte du magasin de J. Lavoie et a la porte de la Chapelle paroissiale de la Côte des Neiges dans la susdite ville, et en le lisant a voix haut et intelligible a la porte de la susdite chapelle a l'issue du service divin demandé le huitième jour de novembre courant etant le demandé susdit immédiatement le jour ou cet avis a été affiché comme susdit

Donne a Notre Dame des Neiges a Treizieme jour de Janvier des neuf cent quatre

Michel Hurthubise

Assemblee le 13<sup>eme</sup> jour de Janvier 1904  
 a Notre Dame des Neiges par devant moi le Soussigne Echever pour cette ville

*J. Aboujou*

Province de Québec

Municipalité du Village de Notre Dame des Neiges Ouest

Avis public est par les présentes domé par le soussigné A.S.Deguire secrétaire-trésorier, que le rôle générale de perception a été complété et est déposé à son bureau, en la sus-dite Municipalité, et qu' il requiert toutes les personnes sujettes au paiement des taxes ou sommes y mentionnées, d'en payer le montant à son bureau dans les vingt jours qui suivront la publication de cet avis

Notre Dame des Neiges Ouest, ce 7 Décembre 1904

*A.S. Deguire*  
Secrétaire-trésorier

Public notice is by These present given by the undersigned A.S.Deguire secretary-treasurer that the general collection roll has been completed and is deposited at his office in the aforesaid Municipalité and requires all persons subject to the payment of the taxes or sums therein mentioned, to pay the same at his office, within the twenty days next following the publication of the same notice.

Notre Dame des Neiges West, Decembre 7 th 1904

*A.S. Deguire*  
Secretary-treasurer

Province de Québec }  
 Municipalité du village }  
 de N. Dame des Neiges Ouest }

Je soussigné Michel Barthubier Comptable  
 domicilié dans la ville de Notre Dame des Neiges  
 etant dument assementé de pond et des poe gai  
 publié l avis public d autre part en en affi-  
 chant une copie française & anglaise dans cha-  
 cun des endroits suivants savoir, a la porte  
 du magasin de J. F. Lavoie dans le village  
 de Notre Dame des Neiges Ouest, et a la porte  
 de la Chapelle paroissiale de la Cote des Neiges  
 dans la ville de Notre Dame des Neiges, et en le  
 lisant avoix haute et intelligible a la porte  
 de la susdite Chapelle, a l issue du service  
 divin, demande le onzieme Jour de decembre  
 courant, etant le demande suivant immo-  
 diatement le jour de la semaine ou cet  
 avis a été affiche comme susdit.

Donne a Notre Dame des Neiges ce 15<sup>eme</sup>  
 de decembre duf neuf cents quatre

Michel Barthubier

Assimulé a Notre Dame des Neiges, ville  
 ce 30<sup>eme</sup> de decembre 1904 Jordenant  
 moi le soussigné Echevin pour cette  
 ville

J. A. Bouquet

Province de Québec

District de Montréal

Municipalité du Village de Notre Dame des Neiges Ouest

Avis public est par les présentes donné par le soussigné  
A.S. Deguire secrétaire trésorier, que la liste des électeurs a été  
préparée suivant la loi et qu'un double en a été déposé à mon bu-  
reau en la susdite Municipalité, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Notre Dame des Neiges Ouest, ce 7 Septembre 1904

Secrétaire trésorier

Public notice is by these present given by the undersigned  
A.S. Deguire secretary treasurer, that the list of the parliamenta-  
ry electors has been made in accordance with the law, and a dupli-  
cata of the same is deposited in my office in the aforesaid Muni-  
cipality to the disposition and for the information of all in-  
terested persons

Notre Dame des Neiges West, this 7th September 1904

Secretary Treasurer



Province de Québec  
Municipalité du village  
de N. Dame des Neiges

Je soussigné Michel Wursthuber Curier public  
domicilié dans le paroisse de Notre Dame des Neiges  
étant d'abord assemblée de par et des par  
publier l'avis public ci après en en affichant  
une copie française et anglaise dans chacun des  
lieux suivants savoir à la porte du magasin  
de J. F. Lavoie dans la susdite municipalité et  
à la porte du côté ouest de la Chapelle St. Pierre  
de la ville de Notre Dame des Neiges, et au le haut  
à peu haute et intelligible à la porte de la sus-  
dite chapelle à l'issue du service deux dimanche  
le onzième jour de septembre courant et au le di-  
manche suivant immédiatement le jour de  
la semaine ou cet avis a été affiché comme suit:  
Donne à Notre Dame des Neiges ce quinziesme  
jour de septembre dix neuf cents quatre

Michel Wursthuber

Assemblée ce 30<sup>ème</sup> jour de septembre 1914 à  
Notre Dame des Neiges par devant moi le  
soussigné Echevau pour cette ville.

J. A. Bouchard

Province de Québec

Municipalité du village de Notre Dame des Neiges Ouest

A vis public est par les présentes donné par le soussigné A. S. Deguire secrétaire trésorier que le conseil municipal à sa prochaine assemblée générale qui aura lieu le cinquième jour du mois d'avril prochain, à 8 heures de l'après-midi, procédera à la prise en considération du certificat de licence d'hôtel de Mr. Ferdinand Michaud requérant.

Donné à Notre Dame des Neiges Ouest, ce 23 mars 1905

*A. S. Deguire*  
Secrétaire trésorier

Public notice is by these present given by the undersigned A. S. Deguire secretary-treasurer, that the Municipal Council of this Municipality à its next session which will take place on the 5th of ~~XXXX~~ April next, at eight o'clock in the after-noon, will proceed on the demand on Mr. Ferdinand Michaud Hotel keeper, and will take in its consideration the certificate of licence ~~the~~ of the said Mr. Michaud.

Given at Notre Dame des Neiges West, this 23rd of March 1905

*A. S. Deguire*  
Secretary-treasurer

Province de Québec }  
 Municipalité du village }  
 de Notre Dame des Neiges }  
 Ouest

Je soussigné Michel Barthélemy censeur  
 public domicilié dans la ville de Notre  
 Dame des Neiges étant dument assermenté  
 deposed et dis que j'ai publié tous publics  
 d'autre part en en affichant une copie fran-  
 caise & anglaise dans chacun des endroits  
 suivants savoir a la porte du magasin  
 de J. T. Lavoie dans le susdit village  
 et la porte de la Chapelle paroissiale  
 de la Côte des Neiges, dans la sus dite <sup>village</sup> de  
 Notre Dame des Neiges, et en le liant a voix  
 haute et intelligible a la porte de la sus dite  
 Chapelle a l'issue du service divin demandée  
 le vingt sixième jour de mois courant  
 etant le dimanche suivant immediat-  
 ment le jour ou cet avis a été affiché  
 Comme susdit  
 Donne a Notre Dame des Neiges ce vingt  
 septième jour de mois dix neuf cent  
 cinq Michel Barthélemy

Assesmenté ce 24<sup>ème</sup> jour de mois  
 1905 a Notre Dame des Neiges pardevant  
 moi le soussigné Echevren pour cette  
 ville

Joseph P. Rivest

Province de Québec

District de Montréal

Neiges Ouest

Municipalité du village de Notre Dame des

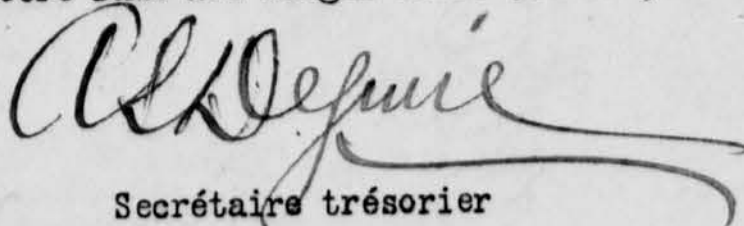
A MM Joseph Benoit, Frs-Xavier Cardinal, Frs-Xavier Boudrias, Camille Légaré, J. Bte Gohier, et Avila berthelette.

Conseillers de cette Municipalité

Messieurs:-

Avis spécial vous est par les présentes donné par le soussigné A.S. Deguire secrétaire trésorier, que mercredi le 21 juin 1905 à huit heures de l'après midi, au lieu ordinaire des sessions du dit conseil, aura lieu une assemblée spéciale pour prendre en considération et accorder, s'il y a lieu, une requête de l'Institution du Baron de Hirsch et de The Hebrew Sick Benefit Association demandant à ce qu'il leur soit permis d'acheter un terrain pour des fins de cimetière dans les limites de cette Municipalité.

Doné à Notre Dame des Neiges Ouest, ce 17 juin 1905



Secrétaire trésorier

Municipalité du village  
de Notre Dame des Neiges }  
}

Je Soussigné Michel Kurthubise  
creur public domicilié dans la ville de  
Notre Dame des Neiges de cloie que j'ai  
signifié dimanche le dix huit june  
une copie de l'avis de quete part  
courant vers eux de l'apremidi, a la  
demeure de chacun des Concellers du  
village de Notre Dame des Neiges, savoir  
aux Messieurs suivants Joseph Rivet  
Gavies Cardinal, Camille Legare  
Avila Bertellette, Xavier Boudrias &  
J' Baptiste Goyer.

Original -

Donne a Notre Dame des Neiges ce dix  
neuvieme jour de june dix neuf cents  
Cinq  
" Huit mots entre les " Michel Kurthubise  
après vous  
Mlle

Notre Dame des Neiges, ce dix-neuf june 1905

Province de Québec

Municipalité du Village de Notre Dame des Neiges Ouest

Avis public est par les présentes donné, que le dix-neuvième jour de juillet courant, le conseil de cette Municipalité prendra en considération le certificat de licence d'auberge de Mr. Nap. Dufort à lui transféré par Mr. Ferdinand Michaud.

Notre Dame des Neiges Ouest, ce 11 juillet 1905

Secrétaire-trésorier

Public notice is by these present given that on the 19th day of July instant, the Council of this Municipality will take in its consideration the certificate of hotel licence of Mr. Nap. Dufort transferred to him by Mr. Ferdinand Michaud.

Notre Dame des Neiges Ouest, ce 11 juillet 1905

Secrétaire-trésorier

Province de Québec }  
Municipalité du village }  
de Notre Dame des Neiges Ouest }

Je soussigné Michel Barthélemy Comptable  
de la ville de Notre Dame des Neiges étant dûment  
assemblé de pres et dis que j'ai publié  
l'avis public d'après lequel en affichant  
une copie française & anglaise dans cha-  
cun des endroits suivants savoir à la  
porte du magasin de Zéphirin Beauvais  
situé au village de Notre Dame des Neiges ouest et à  
la porte du magasin de François Xavier  
Boudrias aussi du susdit village et en le  
lisant à voix haute et intelligible à la porte  
de la chapelle paroissiale de la Côte des Neiges  
dans la dite ville de Notre Dame des Neiges à  
l'issue du service divin dimanche le  
septième jour de juillet courant etant  
le dimanche suivant immédiatement le  
jour de la semaine ou cet avis a été affiché  
Comme susdit.

Donné à Notre Dame des Neiges ce dix-neuf  
jour de juillet, dix-neuf cents cinq.  
Michel Barthélemy

Assemblé le 19<sup>ième</sup> jour de juillet 1905  
à Notre Dame des Neiges par devant moi le  
soussigné Juge de Paix pour le district  
de Montréal.  
François Benoit  
J. d. P.

*Province de Québec  
Municipalité de Notre-Dame des Neiges*

Province de Québec

Municipalité de Notre-Dame des Neiges, Ouest

Avis public est par les présents donné par A.S. DeGuire  
secrétaire-trésorier, que la liste des électeurs a été préparée sui-  
vant la loi, et qu'un double en est déposé à mon bureau, à la dis-  
position et pour l'information de toute personne intéressée

Donné à Notre-Dame des Neiges, Ouest, 8 Septembre 1905

*[Handwritten signature and illegible text]*

secrétaire-trésorier

Public notice is by these means given by the under-  
signed A.S. DeGuire secretary-treasurer that the list of legisla-  
mentary electors has been prepared according to the law and that  
a duplicate of the same is deposited in my office to the disposition  
and for the information of all interested person.

Given at Notre-Dame des Neiges West, 1905

*[Handwritten signature and illegible text]*

secrétaire-trésorier

*[Handwritten signature and illegible text]*





Province de Québec

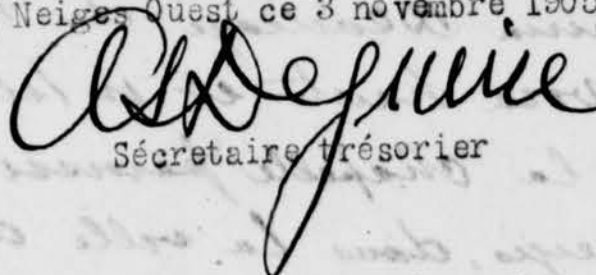
District de Montréal

MUNICIPALITE DU VILLAGE DE NOTRE-DAME

DES NEIGES OUEST

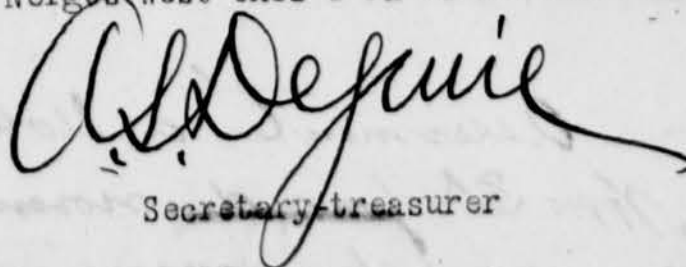
A vis public est par les présentes donné par le soussigné A.S. DeGuire secrétaire trésorier, que le rôle général de perception a été complété et est déposé à mon bureau, et je requies toutes les personnes sujettes au paiement des dites taxes ou sommes y mentionnées d'en payer le montant à mon bureau, dans les vingt jours qui suivront la publication de cet avis.

Notre dame des Neiges Ouest ce 3 novembre 1905.

  
Secrétaire trésorier

Public notice is here-by given by the under-signed A.S. DeGuire secretary treasurer, that the general collection roll has been completed and is deposited at my office and I require all persons subject to the payment of the taxes or sums therein mentioned, to pay the same at my officewithin the twenty days next follow the publication of such notice.

Notre Dame des Neiges West this 3 rd of November 1905

  
Secretary-treasurer

Province de Québec }  
 Municipalité du village }  
 de Notre Dame des Neiges

Je soussigné Michel Hurthubert crieur public  
 domicilié dans la ville de Notre Dame des Neiges  
 étant dûment assermenté de pose et de jurer  
 j'ai publié l'avis public ci-dessus par et en  
 affichant une copie française et anglaise dans  
 chacun des endroits suivants savoir près  
 de la porte de l'église protestante du dit  
 village et à la porte du magasin de Je  
 phurin Beaucage du même lieu et en le liant  
 à voix haute et intelligible à la porte  
 de la chapelle paroissiale de la Côte de  
 Neiges, dans la ville de Notre Dame des  
 Neiges, à l'issue du service divin demandé  
 le cinquième jour de novembre ou  
 étant le dimanche même ou cet  
 avis a été affiché comme susdit.

Donné à Notre Dame des Neiges le cinquième  
 jour de novembre dix neuf cents cinq

Michel Hurthubert

Assermenté à Notre Dame des Neiges ce  
 26<sup>e</sup> jour de novembre 1905. par devant  
 moi le soussigné Échevin pour cette ville

Em. Hébert

Province de Québec                      MUNICIPALITE DU VILLAGE DE NOTRE-DAME-  
 District de Montréal                    DES-NEIGES OUEST

Avis public est par les présentes donné, qu'une assemblée publique des habitants de la Municipalité du Village de Notre des Neiges Ouest qui ont droit de voter à l'élection des conseillers municipaux se tiendra au lieu ordinaire des séances du conseil de la dite Municipalité lundi le huitième jour du mois de janvier 1906, à dix heures de l'avant-midi afin de procéder à et ad alors à l'élection de deux conseillers municipaux, en remplacement de MM Joseph Benoit et Frs-X-Cardinal, conseillers sortant de charge, pour la dite Municipalité, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec

Donné à Notre Dame des Neiges Ouest ce 29 Décembre 1905

*As Dejeune*  
 Secrétaire-tésorier

Public notice is by these present given, that a general meeting of the inhabitants of the Municipality of the Village of Notre-Dame des Neiges West who have the right to vote to the election of Municipal councillors will take place at the ordinary place of the meetings of the Council of the Municipality afore-said on Monday the 8th of January 1906, at ten o'clock in the forenoon in order to, proceed there and then, to the election of two Municipal Councillors to replace Mrssrs Joseph Benoit and Frs-X-Cardinal Councillors getting out of charge, for this Municipality the all according to the dispositions of the Municipal code of this Province.

Given at Notre Dame des Neiges West this 29th of December 1905

*As Dejeune*  
 Secretary treasurer

Province de Québec  
 Municipalité des villages  
 de Notre Dame des Neiges Ouest

Je Soussigné Michel Haurhuter créancier  
 public domicilié dans la ville de  
 Notre Dame des Neiges etant dument ad-  
 sermenté de pose et de faire par moi public  
 l'avis public d'auto part en en affichant  
 une copie française française dans  
 chacun des endroits suivants savoir  
 a la porte du magasin de Zephirin  
 Beaucage dans le susdit village et a  
 la porte de la chapelle paroissiale  
 de la Côte des Neiges dans le susdit village  
 et en le lisant a voix haute et netel  
 legible a la porte de la susdite chapelle  
 a l'issue du service divin demandé  
 le treize e unieme jour de decembre  
 dix neuf cent cinq, etant le dimanche  
 suivant immediatement le jour  
 ou certains a été affiche comme susdit  
 Donne a Notre Dame des Neiges ce  
 premier jour de Janvier dix neuf  
 cents six

Michel Haurhuter

Assermenté ce 17<sup>eme</sup> jour de Janvier  
 1906 a Notre Dame des Neiges par de-  
 vant moi le soussigné E. Chermis  
 pour cette ville.

Joseph Lacombe

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE DU VILLAGE DE NOTRE-DAME DES

NEIGES OUEST.

COMTE D'HOCHELAGA

Avis public est par les présentes donne par le sous-signe A. S. Deguire secretaire que mercredi le 31<sup>eme</sup> jour de janvier 1906 a huit heures de l'après-midi au lieu ordinaire de ses seances le Conseil prendra en consideration la requete de David Quimet demandant que la license d'hotel accordée a Napoleon Dufort lui soit transferee.

Donné a Notre-Dame-des-Neiges Ouest,

ce 23 janvier 1906.

Secrétaire-Trésorier.

PROVINCE OF QUEBEC

MUNICIPALITY OF THE VILLAGE OF NOTRE-DAME DES

NEIGES WEST.

(COUNTY OF HOCHELAGA)

Public Notice is hereby given by the undersigned A. S. Deguire secretary that wednesday the 31st day of January 1906 at eight o'clock in the afternoon in the ordinary place of its meetings the Council will have consideration of the request of David Quimet, which request asks to transfer to Napoleon Dufort the hotel licence to him granted.

Given at Notre-Dame-des-Neiges West,

this 23 janvier 1906.

Secretary-Treasurer.

Province de Quebec  
Municipalite de ~~la Ville de~~  
de Notre Dame des Neiges

Je soussigne Michel Hurthubier Comptable  
de Notre Dame des Neiges

domicilié dans la ~~susdite~~ ville "étant du  
recensement assésimé" de pose et des pie j'ai  
publié l'avis public d'auto part en en  
affichant une copie française l'anglais  
dans ~~diverses~~ des endroits publics  
savoir pres de la porte de la chapelle  
paroissiale de la Côte des Neiges dans la  
ville de Notre Dame des Neiges  
sur la Côte nord ouest, et a

la porte du magasin de Zepherin Beau-  
cap dans le village susdit de Notre Dame  
des Neiges Ouest, et en le liant a voir  
haute et intelligible a la porte de la  
susdite Chapelle a l'issue du service divin  
chaque dimanche jour de Janvier  
courant etant le dimanche suivant  
le jour de la semaine ou cet avis  
a été affiche comme susdit

Donne a Notre Dame des Neiges le  
trentième unieme jour de Janvier dix  
neuf cents six.

" 10 mots entre les lignes "  
bons + approuvés  
Mr H.

Michel Hurthubier

Et par moi le soussigné Chevalier pour  
1906 a Notre Dame des Neiges par devant  
cette ville.

H. J. Higginbottom

Canada

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges Ouest.

Province de Québec

Avis vous est par les présentes donné par le soussigné secrétaire-trésorier que mercredi le 18 avril 1906 à 8 heures P. M. le Conseil de cette municipalité se réunira en assemblée spéciale pour ce spécialement convoquée, pour prendre en considération et décider s'il y a lieu la requête de Napoléon Dufort à l'effet d'obtenir une licence d'hôtel dans cette municipalité.

Donné à Notre-Dame-des-Neiges Ouest,

ce 10 avril 1906.

(signé) A. S. Deguire

Secrétaire-Trésorier.

(Vraie copie)

Canada

Municipality of Notre-Dame-des-Neiges West.

Province of Québec

PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned secretary Treasurer that on wednesday the 18th of April 1906 at 8 o'clock P.M. the Council of this Municipality will assemble in a special session for that purpose especially convocated, to take in its own consideration and to grant if it can be the petition of Mr Napoléon Dufort who wants to obtain an Hotel licence in this Municipality.

Given at Notre-Dame-des-Neiges West,

April 9th 1906.

( signed ) A. S. Deguire

( True copy )

Secretary-Treasurer.

A. S. Deguire  
Sec. - Trés.



Province de Québec }  
 Municipalité du village }  
 de Notre-Dame des Neiges }

Je soussigné Michel Wurthubase Greffier Public  
 domicilié dans la ville de Notre-Dame des Neiges  
 étant dûment assermenté de pose et de dire que  
 j'ai publié l'avis public d'auto-part en ce  
 affichant une copie française et anglaise  
 dans chacun des endroits suivants savoir  
 à la porte du magasin de Jephthé  
 Beaucap dans le susdit village et à la  
 porte de la chapelle paroissiale de la  
 Côte des Neiges dans la susdite ville, mer-  
 credi le onze avril courant, et en le  
 lisant à voix haute et intelligible à la  
 porte de la susdite chapelle, demandée  
 le quinzième jour d'avril courant et au  
 lendemain suivant immédiatement le  
 jour <sup>de la semaine</sup> cet avis a été affiché comme  
 susdit

Donné à Notre-Dame des Neiges ce dixsept  
 ième jour d'avril dix-neuf cent six  
 Michel Wurthubase

Assermenté ce 24<sup>ème</sup> jour d'avril 1906  
 à Notre-Dame des Neiges par devant  
 moi le soussigné Echemi pour  
 cette ville.

H. J. Higginbottom

Province de Québec)  
District de Montréal)

Municipalité du Village de Notre-  
dame des Neiges Ouest.

Avis public est par les présentes donné que le Montreal  
Hunt Trustees a déposé au bureau du secrétaire-trésorier de cette  
municipalité une requête pour obtention de certificat de licence  
de club, laquelle sera prise en considération par le conseil mercredi  
di le 6eme jour de juin 1906 à huit heures de l'après-midi.

Donné à Notre-Dame des Neiges Ouest, ce 26 Mai 1906.

*A. S. Desjardis*  
secretaire-trésorier.

Public notice is by these present given that the Montreal  
Hunt Trustees has deposited at the secretary's office a petition for  
the granting of a licence certificate, which will be taken in consi-  
deration by the council on wednesday the 6th day of June next at  
eight o'clock in the after-noon.

Given at Notre-dame des Neiges West, this 26th May 1906,

*James J. [unclear]*  
[unclear]

*A. S. Desjardis*  
Secretary-Treasurer.

Province de Québec  
 Municipalité du village de Notre Dame des Neiges Ouest  
 Je Soussigné Michel Hurthubise Crier Public  
 domicilié dans la ville de Notre Dame des Neiges  
 étant dûment assermenté de pose et de jure  
 fai publier l'avis public d'autre part en  
 en affichant une copie française & anglaise  
 dans chacun des endroits suivants savoir  
 a la porte du magasin de Jephirin  
 Beaucage dans la susdit village et a  
 la porte de la Chapelle Catholique de la  
 Côte des Neiges dans la susdite ville, et en  
 le lisant a voix haute et intelligible a  
 la porte de la susdite Chapelle a l'issue  
 du service divin dimanche ce vingtsept  
 ième jour de mai étant le dimanche  
 suivant immédiatement le jour où  
 cet avis a été affiché.  
 Donne a Notre Dame des Neiges ce pre-  
 mier jour de Juin 1906  
 Michel Hurthubise

Assermenté ce premier jour de Juin 1906  
 a Notre Dame des Neiges par devant  
 moi le Soussigné Juge de Paix  
 pour le district de Montréal

François Bonnot  
 J. de P.

Province de Québec)

District de Montréal)

Municipalité du Village de Notre-Dame des Neiges Ouest.

Avis public est par le présentes donné que le 6 de Juin prochain à 8 hrs p.m. le conseil de cette municipalité procédera à réviser et à emender le rôle d'évaluation.

Donné à Notre-Dame des Neiges Ouest, ce 26 Juin 1906

*A. D. Desjardis*  
Secrétaire-Trésorier.

Public notice is hereby given that on the sixth of June next, at eight o'clock p.m. the council of this municipality will proceed to revise and to amend the valuations roll.

Given at Notre-Dame des Neiges West, this 26th of May 1906

*A. D. Desjardis*  
Secretary-Treasurer.

*Henri J. Desjardis*  
J. S. P.

Province de Quebec

Municipalite du village de Notre Dame des Neiges Ouest  
 Je soussigne Michel Hurthubise Crieur  
 Public domicile dans la ville de Notre  
 Dame des Neiges etant dument asser-  
 mente depose et dis que j'ai publie  
 l'avis public d'autre part en en affe-  
 chant une copie Francaise & Anglaise  
 dans chacun des endroits suivants  
 savoir a la porte de la Chapelle  
 Catholique de la Cote des Neiges dans la  
 ville de Notre Dame des Neiges et a la  
 porte du magasin de Zepherin  
 Beaucap dans le susdit village et  
 en le lisant a voix haute et intel-  
 lible a la porte de la susdite Cha-  
 pelle a l'issue du service divin di-  
 manche le vingt septieme jour de Mai  
 etant le dimanche suivant immedia-  
 tement le jour ou cet avis a ete affe-  
 che comme susdit.

Donne a Notre Dame des Neiges ce  
 premier jour de Juin 1808

Michel Hurthubise

Assermente ce premier jour de Juin  
 1808 a Notre Dame des Neiges par de-  
 vant moi le soussigne Juge de Paix  
 pour le district de Montreal

Francois Benoit  
 J. de P.

Province de Québec)  
District de Montréal

Municipalité du village de Notre-  
Dame des Neiges Ouest.

Avis public est par les présentes donné que samedi le  
septième jour du mois de juillet 1906, à huit heures de l'a près-miè  
di au lieu ordinaire de ses sessions, le conseil prendra en considé-  
ration une requête de M. William Lasalle demandant que la licence  
d'hôtel accordée à M. Nap. Dufort lui soit transférée.

( signé ) A. S. DEGUIRE,

Secrétaire-Trésorier.

(vraie copie)

*A. S. Deguire*  
Secrétaire-Trésorier.

Public notice is by these present given that on saturday,  
the 7th day of july 1906, at 8 o'clock in the after-noon, at the  
ordinary place of its meetings, the council will take in considerata  
tion a petition from Mr. William Lasalle asking that the hotel licen  
ce granted to Mr. Nap. Dufort maybe transferred to him by this  
council.

( signed ) A. S. DEGUIRE.

Secretary-Treasurer.

(true copy)

*A. S. Deguire*  
Secretary-Treasurer.

Province de Quebec  
 Municipalité de Village de N. Dame des Neiges  
 Je soussigné Michel Kuthutun Comptable do-  
 micilié dans la ville de Notre Dame des Neiges  
 etant dument assermenté depose et dis que  
 j'ai publié l'avis public d'autoporteur  
 en affichant une copie française et  
 anglaise dans Chacun des endroits suivants  
 savoir a l'aposte du magasin de Stephane  
 Beaucage dans le susdit village et a la  
 porte de la chapelle paroissiale, dans la  
 ville susdite et en le lisant a voix haute  
 et intelligible a la porte de la susdite cha-  
 pelle a l'effet de servir de notice demande  
 le premier jour de juillet courant etant  
 le demande susvant immediatement le  
 jour ou cet avis a été affiche comme  
 susdit

Donne a Notre Dame des Neiges ce septieme  
 jour de juillet des neuf cents sept

Michel Kuthutun

Assermenté ce jour de juillet 1796  
 a Notre Dame des Neiges pardevant moi  
 le soussigné Guy de Parp pour le  
 district de Montreal

Francois Benoit

J. du P.

Province de Québec)      Municipalité du village de Notre-dame-des-  
Neiges Ouest.

Avis est par les présentes donné qu'à l'assemblée régulière du conseil du village de Notre-Dame-des-Neiges Ouest, qui aura lieu le 1<sup>er</sup> août 1906, au lieu ordinaire de ses assemblées, une requête de M. William Lassalle sera présentée demandant que la licence d'hôtel accordée à M. N. Dufort lui soit transférée.

Notre-Dame-des-Neiges Ouest ce 28 juillet 1906.

*A. Dufort*  
Secrétaire-Trésorier.

Province of Quebec)      Municipality of the village of Notre-Dame-  
des Neiges West.

Notice is hereby given that at the regular meeting of the council of the village of Notre-Dame-des-Neiges West which take place on the first of August 1906, at the ordinary place of its meeting a petition of Mr. William Lassalle will be presented requesting that the hotel license granted to MR. N. Dufort be transferred to him.

Notre-Dame-des-Neiges West, this 28th of July, 1906

*A. Dufort*  
Secretary, Treasurer.



Province de Québec  
Municipalité du village  
de la Côte des Neiges Ouest

Je Soussigné Michel Heutheuse domicilié  
dans la ville de Notre Dame des Neiges étant  
dument assermenté dépose et dis que  
j'ai publié l'avis public ci dessus par  
en affichant une copie française & anglaise  
dans chacun des endroits suivants savoir  
à la porte du magasin de Josphine Bocap  
dans le susdit village et à la porte de  
la Chapelle Catholique de la Côte des Neiges  
dans la susdite ville, et en le lisant  
à voix haute et intelligible à la porte  
de la susdite Chapelle, à l'usage du  
service divin dimanche le vingtneuf  
juillet courant étant le dimanche  
suivant immédiatement le jour où  
cet avis a été affiché comme susdit  
Donné à Notre Dame des Neiges ce huitième  
jour d'aout dix neuf cents six

Michel Heutheuse

Assermenté ce <sup>quatre</sup> jour d'aout 1906  
à Notre Dame des Neiges par devant  
moi le soussigné <sup>Secrétaire J. J. J.</sup>  
la susdite ville

M. J. J.  
Sec. J. J.

Province de Québec)  
District de Montréal)

MUNICIPALITE DU VILLAGE DE NOTRE-DAME-  
DES-NEIGES OUEST.

Avis public est par le présent donné que la liste des jurés sera soumise à la considération du conseil de cette municipalité à son assemblée générale de mercredi le cinq septembre 1906, et qu'elle est actuellement déposée au bureau du secrétaire-trésorier à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Donné à Notre-Dame-des-Neiges, OUEST,  
ce 15 août 1906

*A. D. G. G. G.*  
Secrétaire-trésorier

Public notice is by these present given that the list of the juries will be submitted to the consideration of the Council of this Municipality at its general meeting on the fifth of September 1906, and that the same is now deposited in the Secretary Treasurer's office to the disposition and for the information of all interested persons.

Given at Notre-Dame des-Neiges, West, this 15th of August 1906

*A. D. G. G. G.*  
Secretary-Treasurer

Province de Québec }  
 Municipalité du village }  
 de Notre Dame des Neiges (Ouest)

Je Soussigné Michel Kurthhuber, créancier public domicilié dans la ville de Notre Dame des Neiges etant dûment assermenté dépose et dépose  
 j'ai publié l'avis public d'autre part en en affichant une copie française & anglaise dans chacun des endroits suivants savoir  
 à la porte du magasin de Zéphirin Beau cap dans la susdite municipalité, et près de la porte de la Chapelle paroissiale du Côté nord ouest à la Côte des Neiges et en le lisant à voix haute et intelligible à la porte de la susdite Chapelle à l'issue du service divin dimanche le dix-neuvième jour d'août dernier etant le dimanche suivant immédiatement le jour de la semaine de cet avis affiché comme susdit

Donné à Notre Dame des Neiges ce vingt-neuvième jour de septembre dix neuf cents six

Michel Kurthhuber

Assermenté ce 29<sup>ème</sup> jour de septembre 1906  
 à Notre Dame des Neiges par devant moi le  
 soussigné juge de Paix pour le district de  
 Montréal

François Benoit  
 J. de P.

Province de Québec  
District de Montréal

VILLAGE DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES OUEST

Avis public est par le présent donné par A.S. Deguire, secrétaire-trésorier, que la liste des électeurs a été préparée suivant la loi et qu'un double en est déposé à mon bureau à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée

Donné à Notre-Dame-des-Neiges Ouest, ce 17 septembre 1906.

*A.S. Deguire*  
Secrétaire-Trésorier.

Public Notice is by the present given by the undersigned A.S. Deguire secretary-treasurer, that the list of the voters has been prepared according to law and that a duplicate has been deposited at my office to the disposition and for the information of all interested person.

Given at Notre-dame-des-Neiges West, this 17th of September 1906

*A.S. Deguire*  
Secretary-Treasurer.

Province de Quebec  
Municipalite du village  
de Notre Dame des Neiges

Je soussigné Michel Hurthubise concubinaire  
domicilié dans la ville de Notre Dame des Neiges  
etant dument assermenté depose et des qu  
j'ai publie l'avis susdite et autre part en en  
affichant une copie française & anglaise dans  
chacun des endroits suivants, a la porte du  
mairie de Joseph Beaucage dans la sus-  
dite municipalite et pres de la porte du cote  
nord ouest de la chapelle Paroissiale de la Côte  
des Neiges et en le lisant a voix haute et in-  
telligible a la porte de la susdite chapelle a  
l'issue du service divin demandu le vingt  
trois septembre courant etant le dimanche sui-  
vant immediatement la date du jour ou  
cet avis a été affiché comme susdit  
Paroisse de Notre Dame des Neiges ce vingt trois  
septembre dix neuf cents six  
9 mots entre lignes, certifié Michel Hurthubise  
Bours, No. 11.

Assermenté ce 29<sup>eme</sup> jour de septembre 1906  
a Notre Dame des Neiges pardevant moi le  
soussigné Juge de Paix pour le district  
de Montreal

François Benoit  
J. de P.

Province de Québec)  
District de Montréal)

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES  
OUEST.

Aux électeurs municipaux du Village de Notre-Dame-  
des-Neiges Ouest.

Avis public est par le présent donné par A.S. De-  
guire, secrétaire-trésorier soussigné, que lundi le quatorziè-  
me jour de janvier 1907 à dix heures de l'avant-midi, au lieu  
ordinaire des séances du conseil aura lieu une assemblée géné-  
rale des électeurs municipaux de cette municipalité pour procé-  
der à l'élection de trois conseillers locaux, en remplacement  
de Messieurs Séraphin Deguire, Camille Légaré et François -  
Xavier Boudrias tous trois conseillers sortant de charge.

Donné à Notre-Dame-des-Neiges Ouest ce 5 janvier 1907

*A.S. Deguire*  
Secrétaire-trésorier.

To the Municipal voters of the village of Notre-Dame-  
desNeiges West.

Public notice is by these given by the undersigned  
A.S. Deguire, secretary-treasurer, that on the 14th of January  
1907, at ten o'clock in the forenoon, at the ordinary place of  
the sessions of the council, a general meeting of the municipal  
voters will proceed to the election of three councillors in the  
place of Messrs Séraphin Deguire, Camille Légaré and François-  
Xavier Boudrias councillors going out of charge.  
Given at Notre-Dame-des-Neiges West this 5th of January 1907.

*A.S. Deguire*  
Secretary-treasurer.

Province de Québec  
 Municipalité du Village de N. D. des Neiges Ouest  
 Je Soussigné Michel Barthélemy Crieur  
 public domicilié dans la ville de Notre  
 Dame des Neiges étant dûment avisé  
 mentalement de par & dès que j'ai publié la  
 vis public d'autre part en en affichant  
 une copie française & anglaise dans  
 chacun des endroits suivants savoir  
 a la porte du magasin de Jephurie  
 Beaucaire dans le susdit village) et a  
 la porte de la chapelle paroissiale de  
 la Côte des Neiges du côté nord ouest  
 et en le lisant a voix haute et intelli-  
 gible a la porte de la susdite chapelle a  
 l'issue du service divin demandé le ~~sept~~  
 -ième jour de Janvier courant étant  
 le dimanche suivant immédiatement  
 le jour ou cet avis a été affiché comme  
 susdit.

Donné a Notre Dame des Neiges ce septième  
 jour de Janvier dix neuf cents sept

Michel Barthélemy

Assermenté ce huitième jour de Janvier  
 1907 a Notre Dame des Neiges par devant  
 moi le soussigné E. Lévesque pour cette  
 ville

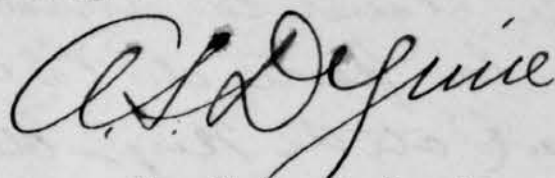
H. J. Higginbottom

Province de Québec)  
Comté d'Hochelaga.

Ville de la Côte-des-Neiges.


Avis public est par le présent donné par A.S.Deguire,  
Secrétaire-trésorier que lundi le vingt-neuvième jour d'avril  
1907 à 8 heures de l'après midi, le conseil prendra en considé-  
ration la requête de M.Geo Jenkins pour obtenir sa licence  
d'hôtel.

Donné à la Côte-des-Neiges ce 20 avril 1907

  
Secrétaire trésorier,

Public notice is by this present given by A.S.Deguire  
secretary treasurer that on monday the 29th at eight o'clock in  
the afternoon, the Council will take into consideration the  
petition of Mr Geo Jenkins for hotel license.

Given at côte -des-Neiges, this 20th of April 1907

  
Secretary treasurer.



Province de Québec }  
 Municipalité de la }  
 ville de la Côte des Neiges }

Je Soussigné Michel Huthubise Crémier Public  
 domicilié dans la ville de Notre Dame des Neiges  
 étant dument assermenté de pose et de signer  
 j'ai publié l'avis public d'autoport-en en  
 affichant une copie française et anglaise  
 dans chacun des endroits suivants savoir  
 à la porte du magasin de Josphin Beau  
 Cap dans la susdite municipalité et près  
 de la porte de la Chapelle paroissiale de  
 la Côte des Neiges du côté nord-ouest et en  
 le lisant à voix haute et intelligible à  
 la porte de la susdite chapelle à l'issue  
 du service divin dimanche le vingt-et-un  
 avril courant étant le dimanche sui-  
 vant immédiatement le jour où cet avis  
 a été affiché. Comme susdit  
 Donné à Notre Dame des Neiges ce vingt-  
 quatrième jour d'avril dix-neuf cents  
 sept

Michel Huthubise

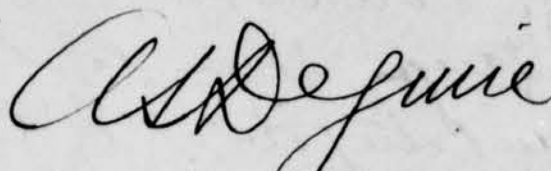
Assermenté ce vingt-troisième jour d'avril  
 1907 à Notre Dame des Neiges par devant  
 moi le soussigné Echevin pour cette  
 ville,

H. J. Hegginkellou

CANADA  
Province de Québec)  
District de Montréal) VILLE DE LA COTE-DES-NEIGES

Avis public est par le présent donné que le Montreal  
Hunt Club présentera une requête au conseil de cette municipa-  
lité mercredi le 5 juin 1907 à 8 hrs P.M. pour confirmation de  
son certificat de licence de club.

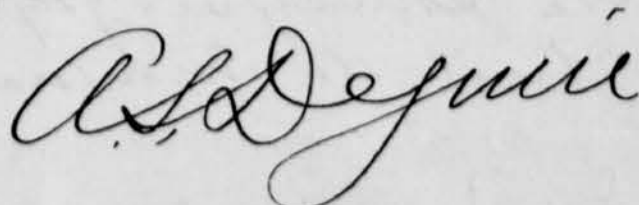
Donné en la ville de la Côte-ies-Neiges,  
ce 28 mai 1907.



Secrétaire trésorier.

Public notice is hereby given that the Montreal Hunt  
Club will present a petition to the council of this Municipali-  
ty, on wednesday the 5th of June 1907, ~~for~~ for the confir-  
mation of its certificate for a club licence?

Given at the Town of Cote-ies-Neiges,  
this 28th of May 1907



Secretary treasurer.

Province de Québec  
 Ville de la Côte de Neige.

Je soussigné Michel Barthubert (Comptable)  
 domicilié dans la ville de ~~Notre Dame~~ Neige  
 susdit et antérieurement assermenté deposed  
 et deis je ai publié l'avis public dan  
 le port en en affichant une copie française  
 l'ayant dans chacune des endroits sus  
 dits savoir à la porte du magasin  
 de Zepherin Beauchamp dans la susdite  
 ville et à la porte de la Chapelle paroissiale  
 de la Côte de Neige dans la ville de ~~Notre Dame~~  
 des Neiges, et en le lisant à voix haute  
 et intelligible à la porte de la susdite  
 Chapelle à l'issue du service divin  
 dimanche le deuxieme jour de juin  
 courant etant le dimanche suivant  
 immédiatement le jour ou cet avis a été  
 affiché comme susdité

Donné à Notre Dame des Neiges ce quator-  
 zième jour de juin dix neuf cent sept

Michel Barthubert

Assermenté ce 29<sup>ème</sup> jour de juin 1907  
 à Notre Dame des Neiges par devant moi  
 le soussigné juge de Paix pour le dis-  
 trict de Montréal.

François Benoit  
 J. de P.

Province de Québec)  
District de Montréal)

VI LE DE LA COTE-DES-NEIGES

Avis public est par les présentes donné que le rôle d'évaluation restera ouvert à l'examen des intéressés ou de leurs représentants, durant les trente jours qui suivront le septième jour de novembre 1907, étant le jour du dépôt du dit rôle.

Donné à la Côte-des-Neiges, ce 7 novembre 1907

*A. S. Desjardins*  
Secrétaire-trésorier.

Public notice is hereby given that the valuation roll will remain opened for examination to all interested persons or their representatives, during the thirty days following the seventh of November 1907, being the day where the said roll has been deposited.

Given at Cote-des-Neiges, November 7th 1907

*A. S. Desjardins*  
Secretary-treasurer.

Province de Québec

Municipalité de la ville de la Côte des Neiges

Je Soussigné Michel Huchon comptable  
 domicilié dans la ville de Notre-Dame-de-Beauséjour  
 etant dument assermenté de pose et de faire  
 publier l'avis public d'autoport en en af-  
 fixant une copie française au plan de  
 chacun des endroits suivants savoir  
 la porte du magasin de Jephonie Beaucap  
 dans la susdite ville et sur de la porte  
 de la Chapelle Paroissiale de la Côte de  
 Neiges dans la ville de Notre-Dame-de-Beauséjour  
 et en le lisant a voix haute et entendue  
 a la porte de la susdite Chapelle a l'issue  
 du service divin demandée le dix-neuvième  
 jour de novembre Courant etant le  
 dimanche susdit. Immédiatement le  
 jour ou cet avis a été affiché comme susdit  
 Donnée a Notre-Dame-de-Beauséjour ce quatorzième  
 jour de novembre dix-neuf cent sept  
 Michel Huchon

Assermenté ce 15<sup>ème</sup> jour de novembre 1907  
 a Notre-Dame-de-Beauséjour par devant moi  
 le soussigné Juge de Paix pour le dis-  
 trict de Montréal.

François Benoit  
 J. d. P.

Province de Québec)

District de Montréal) VILLE DE LA COTE-DES-NEIGES

Avis public est par les présentes donné par le sous-signé A.S. Deguire, secrétaire-trésorier, que la liste des électeurs municipaux a été préparée suivant la loi et qu'elle est déposée à mon bureau à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Donné à la Côte-des-Neiges, ce 12 décembre 1907

*A.S. Deguire*  
Secrétaire-trésorier.

Public notice is hereby given by the undersigned A.S. Deguire, Secretary-treasurer, that the municipal electors list has been prepared according to law, and is deposited in my office to the disposition and for the information of all interested persons.

Given at Cote-des-Neiges, this 12th of November 1907

*A.S. Deguire*  
Secretary-treasurer.

Province de Québec

Municipalité de la ville de la Côte des Neiges  
 Je Soussigné Michel Haithabese comptable  
 domicilié dans la ville de Notre Dame des Neiges  
 etant dument assermenté depose et dis  
 que j'ai publié l'avis public d'auto part-  
 en en affichant une copie française &  
 anglaise dans chacun des endroits  
 suivants savoir a la porte du magasin  
 de Zephirin Beaucage dans la susdite ville  
 et pres de la porte de l'église paroissiale de  
 la Côte des Neiges dans la susdite ville de Notre  
 Dame des Neiges, et en le lisant a voix haute  
 et intelligible a la porte de la susdite église  
 a l'issue du service divin dimanche le  
 quinzeime jour de decembre courant et au  
 le dimanche suivant immédiatement le jour  
 ou cet avis a été affiché. Comme susdit  
 Donne a Notre Dame des Neiges ce seizieme  
 jour de decembre dix neuf cent sept  
 Michel Haithabese

Assermenté ce 31<sup>ème</sup> jour de decembre 1907  
 a Notre Dame des Neiges par devant moi  
 le soussigné Juy de Paup pour le district de  
 Montreal.

François Benoit  
 J. d. P.

Province de Québec)  
District de Montréal)

VILLE DE LA CÔTE-DES-NEIGES

Avis public est par le présent donné que le rôle général de perception pour l'année 1907-1908 a été complété; et est déposé à mon bureau, et je requiers toutes les personnes tenues au paiement des sommes y mentionnées, d'en payer le montant au bureau du secrétaire-trésorier, dans les vingt jours qui suivront la publication de cet avis. Le premier avis relatif au dépôt du rôle de perception publié le 4 novembre dernier étant déclaré nul et de nul effet par la conseil pour cause d'irrégularité.

Donné à la Côte-des-Neiges, ce 12 décembre 1907

  
Secrétaire-trésorier.

Public notice is hereby given that the general perception roll for the year 1907-1908 has been completed, and is deposited in my office,; and I require all persons bound to the payment of the amounts herein mentioned to pay the same at the secretary-treasurer office, within the twenty days following the publication of said notice. The first notice in connection with the perception roll published on the fourth of november last having been declared void and of null effect by the council of the ground of irregularity.

Given at Côte -des-Neiges, this 12th of Décembre 1907

  
Secretary-treasurer.



Prouverie de Québec

Municipalité de la ville de la Côte des Neiges

Je Soussigné Michel Hursthuber comptable  
domicilié dans la ville de Notre Dame des Neiges  
étant dument assermenté de pare et des que  
j'ai publié l'avis trouble d'au-dessus en en  
affichant une copie française & anglaise dans  
chacun des endroits suivants savoir a la  
porte du magasin de Joseph Beaucé dans  
la susdite ville et près de la porte de l'église  
paroissiale de la Côte des Neiges dans la sus-  
dite ville de Notre Dame des Neiges et en le lieu  
a voix haute et intelligible a la porte de la  
susdite église a l'issue du service divin le  
Cher le quinzième jour de décembre courant  
étant le dimanche suivant immédiatement  
le jour où cet avis a été affiché comme  
susdit.

Donné a Notre Dame des Neiges ce seizième  
jour de décembre dix-neuf cent sept  
Michel Hursthuber

Assermenté ce 31<sup>ème</sup> jour de décembre 1897  
a Notre Dame des Neiges par devant moi le  
soussigné juge de Paix pour le district de  
Montreal  
François Benoit

G.—(ARTICLE 163)

Corporation de la Ville de la Côte-des-Neiges  
**AVIS PUBLIC**

Je donne avis aux électeurs du quartier No. \_\_\_\_\_ de la ville de la Côte des Neiges que la présentation des candidats pour les charges d'échevins pour la dite ville de la Côte des Neiges aura lieu à la salle du Conseil le *vingtième* *lundi* jour du mois de *Janvier* en l'année mil neuf cent *huit*, entre midi et deux heures de l'après-midi, et que, dans le cas où le scrutin deviendrait nécessaire et serait ouvert de la manière prescrite par la loi, ce scrutin sera ouvert le *premier* jour de *février* en l'année mil neuf cent *huit* depuis sept heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi, dans la salle du conseil, et que j'ai nommé *Emile*

*Lejane* mon secrétaire d'élection.

Donné sous mon seing, à *la Côte des Neiges* ce *huitième* jour de *Janvier* 19 *08*

*As. Dequiné*  
 Officier-Rapporteur.

G.—(ARTICLE 163)

Corporation of the town of Côte-des-Neiges  
**PUBLIC NOTICE**

I give notice to the electors of ~~Ward No.~~ \_\_\_\_\_ of the town of Côte-des-Neiges that the nomination of candidates for the office of aldermen for the said town of Côte-des-Neiges, shall be held at the town hall on the *twentieth* day of the month of *January* in the year 19 *08*, from noon until two of the clock in the afternoon, and that, in case a poll become necessary and be held in the manner by law prescribed, such poll will be opened on the *first* day of the month of *February* in the year 19 *08*, from the hour of seven in the morning till five of the clock in the afternoon, in the town hall.

And that I have appointed *Emile Lejane* as my election-clerk.

Given under my hand, at *Côte-des-Neiges* this *8th* day of the month of *January* in the year 19 *08*.

*As. Dequiné*  
 Returning-Officer.

Province de Québec  
 Municipalité de la ville de la Côte des Neiges  
 Je soussigné Michel Warthubien comptable do-  
 micilié dans la ville de Notre Dame des Neiges et au-  
 diement assermenté de par, et dis que j'ai pu-  
 blié l'avis public d'aujourd'hui en en affichant  
 une copie française et anglaise dans chacun  
 des endroits suivants, savoir à la porte  
 du magasin de Zéphirin Beaucage dans  
 la susdite ville de la Côte des Neiges et à la  
 porte de l'église paroissiale de la ville de  
 Notre Dame des Neiges et en le lisant à voix  
 haute et intelligible à la porte de la susdite  
 église à l'issue du service divin dimanche le  
 douzième jour de Janvier courant et au-  
 le lendemain suivant immédiatement le  
 jour ou cet avis a été affiché comme susdit.  
 Donnée à Notre Dame des Neiges ce seizième  
 jour de Janvier dix-neuf cent huit  
 Michel Warthubien

Assermenté ce 31<sup>ème</sup> jour de Janvier 1908  
 à Notre Dame des Neiges par devant moi le  
 sousigné juge de Paix pour le district de  
 de Montréal  
 François Benoit  
 J. de P.

Province de Québec)  
Comté d'Hochelaga)

Ville de la Côte-des-Neiges.

Avis public est par le présent donné par le soussigné officier Rapporteur que Messieurs Rémi Gohier jardinier, et Arthur Yale, bourgeois, tous deux de la ville de la Côte-des-Neiges, ont été élus échevins à l'élection qui s'est terminée au scrutin le premier février 1908.

Donné à la ville de la Côte-des-Neiges, ce 6 février 1908.

*A.S. Deguire*  
Officier rapporteur.

Public notice is hereby given by the undersigned A.S. Deguire, returning officer, that Messrs Rémi Gohier, Gardiner, and Arthur Yale, gentleman, both of the town of Côte-des-Neiges' have been elected aldermen at the election which took place on the first of February 1908.

*A.S. Deguire*  
Returning Officer.

Provenir de Québec  
 Municipalité de la ville de Notre Dame des Neiges  
 Le sous-signe Michel Bartholomée Comptable  
 domicilié dans la susdite ville et au  
 assemblée déposée et d'ici sur fait public  
 sous public et autre part en en ayant  
 vu une copie française affichée dans  
 chacun des endroits suivants savoir à  
 la porte du bureau municipal dans la  
 susdite ville et à la porte de l'église  
 paroissiale aussi de la susdite ville  
 et en le lisant à voix haute et net et  
 lisible à la porte de la susdite église  
 à l'issue du service divin demandée  
 le neuvième jour de février ou avant  
 et au dimanche suivant immédiatement  
 le jour de la semaine ou cet avis  
 a été affiché comme susdit.

Donné à Notre Dame des Neiges ce vingt  
 troisième jour de février dix-neuf cents  
 huit Michel Bartholomée

Assemblée à Notre Dame des Neiges  
 ce 23<sup>ème</sup> jour de février 1908 par  
 vant moi le sous-signe garde  
 Paix pour le district de Montréal  
 Wilfrid Malouin p.p.

7 août 1908

Province de Québec }  
 District de Montréal }

Avis public est présentement donné que le règlement à l'effet d'emprunter une somme de quinze mille piastres (\$15000.00) pour l'érection d'un aqueduc dans la ville de la Côte des Neiges & pour achat d'appareils contre incendie, adoptés par le conseil de cette ville le cinq août courant, 1908, sera pris en considération par les électeurs de la ville de la Côte des Neiges, qualifiés à voter sur règlement d'emprunt selon la loi des Cités & villes, 1903, le vingt-six août courant, 1908, à dix heures de l'avant-midi; aux quels jour & heure une assemblée publique des électeurs sera tenue à l'endroit où siège ordinairement le conseil municipal de la ville de la Côte des Neiges pour approuver ou désapprouver le dit règlement, de la manière fixée par la loi.

Côte des Neiges, ce sept août, mil neuf cent huit.

Xavier Cardinal Maire

R. G. Guimard Sec. Esp.

27 août 1908

Province de Québec }  
Municipalité de la ville }  
de la Côte des Neiges }

Je Soussigné Michel Burthubise Comptable  
domicilié dans la Cité de Montréal  
autrefois ville de Notre Dame des Neiges etant  
dument assermenté depose et dis que  
j'ai publié l'avis public ci annexé  
en en affichant une copie, dans  
chacun des endroits suivant, savoir  
pres de la porte du magasin de Je-  
phumi Beaucaup, dans la susdite  
municipalité, et pres de la porte de  
la boutique de forger de Camille Maisson-  
neuve, aussi dans la susdite muni-  
cipalité, samedi, le huitieme jour  
d'août courant

En foi de quoi je donne ce certificat  
ce vingtseptieme jour d'août dix  
neuf cents huit, a Montréal  
Michel Burthubise

Assermenté a Montréal ce 27<sup>ème</sup> jour  
d'août 1908 pardevant moi le Sous-  
signé juge de Paix pour le district  
de Montréal

François Benoit  
J. de P.

## Avis Public

Jour l'année 1908-09,  
L. G. Co. Sec. Trés.

Avis est par le présent donné que les estimations de la ville de C. Cote des Neiges, ont été déposées au bureau du conseil de cette ville le jour de l'évaluation des biens imposables de cette municipalité, le douze du mois courant, et que le dit rôle restera ouvert à l'examen des intéressés ou de leurs représentants, durant les trente jours suivants.

Cote des Neiges, ce septième septembre, mil neuf cent huit.

L. G. Guimard Sec. Trés.



19 sept 1908

Avis public

Avis est par le présent donné que je, soussigné, secrétaire-trésorier de la ville de la Côte des Neiges, ai préparé suivant la loi la liste des électeurs de la ville de la Côte des Neiges, et que cette liste est maintenant déposée dans mon bureau, à la disposition pour l'information de toute personne intéressée.

Donné à la Côte des Neiges, ce dix-neuf septembre, mil neuf cent huit.

L. C. Guimard, Sec. Trés.

vingt et un  
L. C. G. N.T.

VILLE DE LA CÔTE DES NEIGES:

Je donne avis aux électeurs du quartier No. trois de la ville de la Côte des Neiges, que la présentation des candidats pour la charge d'échevin pour la dite ville, aura lieu à la salle ordinaire des séances du conseil de la dite ville de la Côte des Neiges, en la dite ville, le vingt-septième jour du mois de Janvier courant, en l'année mil neuf cent neuf, entre cinq et sept heures de l'après midi, et que dans le cas où le scrutin deviendrait nécessaire et serait ouvert de la manière prescrite par la loi, ce scrutin sera ouvert le troisième jour du mois de Février dans l'année mil neuf cent neuf, depuis sept heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après midi, dans l'arrondissement de votation, et que j'ai nommé Monsieur Emile Légaré, jardinier de la ville de la Côte des Neiges, mon secrétaire d'élection.

Donné sous mon seing, à la ville de la Côte des Neiges, ce quinziesme jour de Janvier, 1909.

*L. A. Guimond*  
Sec. V. P.  
Officier rapporteur

P9/A3,2

AVIS public est présentement donné que le rôle général de perception comprenant la taxe générale imposée sur les propriétaires d'immeubles dans la ville de la Côte des Neiges a été complété et est déposé à mon bureau, & requiert toutes les personnes tenues au paiement des sommes y mentionnées, d'en payer le montant, à mon bureau, dans les vingt jours qui suivent la publication de cet avis.

COTE DES NEIGES, ce 18<sup>ème</sup> Janvier 1909.

L. A. Guinard  
Sec. Trés.

P9/A3,2

PROVINCE DE QUEBEC )  
DISTRICT DE MONTREAL)

AVIS est présent donné que Mr. NAPOLEON GARAND ,  
jardinier, a été dûment élu échevin du quartier numéro 3 de la  
ville de la Côte des Neiges, le vingt-sept Janvier, mil neuf cent  
neuf, en remplaçant Mr. F.X. BOURRIAS qui a démissionné.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé.

CÔTE DES NEIGES, ce vingt-huit Janvier 1909.

*L. C. Guimond*  
Sec. Trés  
& officier rapporteur

4 fer 1909

X

PROVINCE DE QUEBEC )  
DISTRICT DE MONTREAL )

*Le vingt-deux  
F.X.C.*

AVIS PUBLIC est présentement donné que le règlement à l'effet d'emprunter une somme de \$1500000 pour l'érection de l'aqueduc dans la Ville de la Côte des Neiges, sera pris en considération par les électeurs municipaux de cette ville, qualifiés suivant la loi des CITES et VILLES, 1903, à la date du <sup>4</sup>~~20~~ Février courant 1909, à neuf heures de l'avant midi, auxquels jour et heure une assemblée publique des dits électeurs sera tenue à l'endroit où siège ordinairement le Conseil Municipal de la Ville de la Côte des Neiges dans le but d'approuver ou de désapprouver le dit règlement, et qu'un poll sera lors tenu dans ce but durant le temps et de la manière fixés par la loi.

EN FOI DE QUOI j'ai signé, Côte des Neiges ce quatre Février 1909.

X *F. X. Cardinal maire*

*F. X. Cardinal, maire*

Province de Québec  
Municipalité de la ville de la Côte des Neiges

Je soussigné Michel Hursthuber Comptable  
domicilié dans la Cité de Montréal, et au  
devant assermenté de par et de par fait  
publié, l'avis public ci annexé en en  
affichant une copie, dans chacune des  
endroits suivants savoir à la poste du  
magasin de Jéphémie Beaucage dans la  
susdite municipalité, et à la poste  
de la boutique de Joseph de Camille Maier  
située dans la même place, vendredi  
le cinquième jour de février courant  
Donné à Montréal ce cinquième jour  
de février dix neuf cents neuf.

Michel Hursthuber  
Assermenté à Montréal ce 18<sup>ème</sup>  
jour de février 1909 pardevant moi  
le soussigné Juge de Paix pour le  
district de Montréal.

François Benoit  
J. de P.

F. X. Cardinal, maire

Province de Québec }  
 District de Montréal }

Avis est par le présent donné que le  
 Conseil de la ville de la Côte des Neiges, à sa sé-  
 ance spéciale à cet effet, du vingt-cinq août, 1909, a  
 revu le rôle d'évaluation des biens imposables  
 de la dite ville pour l'année 1909-1910, et que le dit  
 rôle restera ouvert à l'examen de l'intéressé  
 ou de leur représentant, durant les trente jours  
 qui suivent.

Côte des Neiges, ce vingt-sept août, mil  
 neuf cent neuf.  
 L. C. Guimond  
 Sec. pin

11 sept 1909

Province de Québec }  
 District de Montréal }

Cevis public est présente-  
 ment donné que le règlement comportant une  
 emprunt de quinze mille piastres pour l'erection  
 d'un aqueduc dans la ville de la Côte des Neiges  
 & pour achat d'appareils contre incendie, a été  
 passé par le conseil de la ville de la Côte des  
 Neiges, le cinq août, mil neuf cent huit & ap-  
 prouvé par les électeurs propriétaires de cette  
 ville le vingt-six du même mois, & que  
 tous les intéressés peuvent en prendre commu-  
 nication au bureau de secrétaire-trésorier de  
 la ville de la Côte des Neiges

Côte des Neiges, ce onze septembre, mil neuf cent  
 neuf. Un mot payé est nul.

Xavier Cardinal

Maire

L. A. Guimond pro. Tre.

Adopté  
 X. C.

L. A. G. pro. Tre.



Province de Québec

Municipalité de la ville de la Côte des Neiges

Le Soussigné Michel Warthuis (ouf table)

de la Cité de Montréal Quartier Mont Royal

étant dûment assermenté, déclare et déclare

qu'il a publié l'avis public d'autre part en

en affichant une copie dans chacun des

endroits suivants savoir à la porte du

magasin de Mr Zéphirin Beauregard dans

la susdite ville de la Côte des Neiges, et

à la porte de la forge de Mr Camille

Maisonneuve du même lieu, le

seizième jour de Septembre Courant

dans l'après midi.

Donné à Montréal ce seize jour

de Septembre dix neuf cent neuf.

Michel Warthuis

Assermenté ce 16<sup>ième</sup> jour de Septembre

1905 à Montréal par devant moi le

soussigné Juge de Paix pour le district

de Montréal. François Berrit.

J. d. P.

District de Montréal }  
 Ville de la Côte des Neiges }

Avis public est par le  
 présent donné que le rôle général de perception a été  
 pour la ville de la Côte des Neiges a été complété  
 et est déposé à mon bureau, & toutes personnes  
 tenues au paiement des sommes y აღելուաններ,  
 sont requises d'en payer le montant ~~entier~~  
 de possession, dans les vingt jours qui sui-  
 vent la publication de cet avis.

Côte des Neiges, Ce vingt-quatre novembre, 1909  
 L. C. Guimond  
 Sec. Trés

District de Montréal }  
 Ville de la Côte des Neiges }  
 Je Soussigné Michel Bartholin Camp Laté  
 domicilié dans la Côte de Montréal, etant d'assent  
 assermenté depose et dis que j'ai publié l'avis  
 publié et aut part en en affichant une copie  
 dans chacun des endroits suivants, savoir a la  
 porte de la boutique de forge de Camille Mai-  
 sonneux dans la susdite ville, et par de  
 la porte du magasin de Jephémie Beau-  
 cap aussi dans la susdite ville, le vendredi  
 le vingt-troisième jour de novembre Courant  
 Domni en la Côte de Montréal ce vingt-  
 sixième jour de novembre 1805.

Michel Bartholin

Assermenté a Montréal ce 26<sup>e</sup> jour de  
 novembre 1805 par devant moi le  
 Soussigné

J. H. H. H. H. H.  
 (S. S.)

Avis de publication  
re taxe d'eau

Province de Québec  
District de Montréal }  
}

Avis public est présentement donné  
que le règlement fixant la taxe de l'eau & déterminant  
les conditions de l'approvisionnement d'icelle dans  
la ville de la Côte des Neiges, a été adopté le vingt-  
sept octobre courant, par le conseil de cette ville, &  
que tout intéressé peut en prendre communication  
au bureau du secrétaire-trésorier de la ville de la  
Côte des Neiges

Côte des Neiges, ce trente octobre, mil neuf cent neuf.

L. G. Guimard, Sec. Trés.

Je Soussigné Michel Heustubens Comptable  
domicilié dans la Côte de Montréal Quartier  
Mont Royal etant d'unant assesseur de par & dis  
que j'ai publié l'avis public ci haut, en en  
appiquant une copie dans chacun des en-  
droits suivants: savoir a la porte du magasin  
de Josephin Beaucap et a la porte de  
la boutique de Forzi de Camille Maconn  
meun tous deux dans la succette municipale  
mercredi le trois novembre courant, dans  
l'avant midi

Donné a Montréal Quartier Mont Royal  
ce troisième jour de novembre dix neuf  
cent neuf

Michel Heustubens

Assesseur ce dix troisième jour de novembre  
1909, a Montréal par devant moi le soussigné  
Juge de Paix pour le district de Montréal

François Berrit  
J. de P.

Ville de la Côte des Neiges.

Je donne avis aux électeurs de la Ville de la Côte des Neiges que la présentation des candidats pour la charge d'échevin pour la dite ville aura lieu au domicile de Mr. OVIDE TASSE, dans la dite ville, le vingtième jour du mois de Janvier en l'année mil neuf cent dix, entre midi et deux heures de l'après-midi, et que, dans le cas où le scrutin devie n-drait nécessaire et serait ouvert de la manière prescrite par la loi, ce scrutin sera ouvert le premier jour du mois de Février dans l'année mil neuf cent dix, depuis sept heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi, dans chacun des arrondissements de votation; et que j'ai nommé Monsieur EMILE LEGARE, jardinier, de la Ville de la Côte des Neiges, mon secrétaire d'élection.

Donné sous mon seing, en la ville de la Côte des Neiges, ce onzième jour du mois de Janvier mil neuf cent dix.

L. A. Guimond  
Officier Rapporteur

Province de Québec }  
Ville de la Côte des Neiges }

Je soussigné Michel Hurthubise Comptable  
domicilié dans la Cité de Montreal, etant  
ment assermenté, depose et dis sur fait public  
l'avis public ci-haut, en en affichant une copie  
dans chacun des endroits suivants savoir pres de  
la porte du magasin de Jephthim Beaucage dans  
la susdite ville, et pres de la porte de la  
boutique de forç de Camille Maisonneuve au  
si de la susdite ville, mardi le onzième  
jour de Janvier dix neuf cent dix dans l'après  
midi.

Donné a la ville de la Côte des Neiges ce  
doubzième jour de Janvier 1910

Michel Hurthubise

Asseimé a Montreal ce treizième jour de Janvier 1910  
pendant moi le soussigné Juge de Paix pour le  
district de Montreal  
François Benoit  
J. de P.

Avis Public

Province de Québec  
District de Montréal

Avis est par le présent donné  
qu'à la présentation des candidats à l'élec-  
tion générale, sur neuf cent dix, cette pré-  
sentation ayant eu lieu le vingt janvier cou-  
rant, de midi à deux heures, les candidats qui  
en nomination pour les charges d'éclaires  
n'ont pas eu de concurrents, & que partant  
ils ont été élus *ipso facto* & qu'ils sont  
les personnes ci-après nommées pour les  
quartiers ci-après mentionnés, savoir

Quartier No 1

M. François-Lavier Cardinal, jardinier, de  
la ville de la Côte des Neiges

Quartier No 2

Arthur Gale, bourgeois, de la ville de la Côte  
des Neiges, et  
René Boyer, jardinier, de la ville de la  
Côte des Neiges

Quartier No 3

Napoléon Garand, jardinier, de la ville de  
la Côte des Neiges et  
Victor Fortin, jardinier, de la ville de  
la Côte des Neiges

Quartier No 4

Osmille Legare, jardinier, de la ville  
de la Côte des Neiges et  
Alphonse Legare, jardinier, de la ville de  
la Côte des Neiges

Côte des Neiges, le vingt-et-un janvier, sur  
neuf cent dix

L. C. Guimond  
Officier Public

En la ville de  
la Côte des Neiges  
L. C. G.

2 copies

Province de Québec }  
Municipalité de la  
ville de la Côte de Neige }

Je Soussigné Michel Hurlhuber Comptable  
domicile en la Cité de Montréal étant  
dument assermenté de pose et de  
que j'ai publié l'avis public d'autre  
part, en en affectant une copie  
dans chacun des endroits suivants;  
savoir près de la porte de la boutique  
de forçé de Camille Maisonneuve et  
près de la porte du magasin de  
Jephim Beaucaud dans la susdite  
ville, le vendredi le vingt-e, unième  
jour de janvier couvant dans  
l'après midi

Donné en la Cité de Montréal  
ce vingt deuxième jour de jan-  
vier mil neuf cent dix

Michel Hurlhuber

Assermenté en la Cité de Montréal  
ce 31<sup>ième</sup> jour de janvier 1910 par  
devant moi le soussigné Juge de Paix  
pour le district de Montréal

François Benoit,  
J. de P.